REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

VIe ANNÉE. — TOME XI. — No 2. — JUIN 1876.

« Delenda Carthago! »

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4
PARIS : rue François Ier, 8;
— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1876.

http://www.liberius.net

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

FRANCE.	15 fr.
BELGIQUE, ITALIE, SUISSE.	16
ALSACE-LORRAINE, ANGLETERRE, ESPAGNE. . .	17
ALLEMAGNE.	18
TURQUIE.	19
PAYS D'OUTRE-MER.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. TROTMAN, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. GERMER-DURAND, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

LIBÉRALISME.

Nous avons inséré précédemment un traité substantiel, clair, vigoureux, sur *la thèse, l'hypothèse et l'antithèse* (1), qui permet aux catholiques de juger rapidement par où pèchent les argumentations libérales.

L'auteur de ce travail, M. le comte de Hemptinne, a préparé un nouveau traité sur le *libéralisme* qui peut tenir lieu de longues lectures et donne des notions assez complètes sur le point de vue libéral.

Nous sommes heureux de reproduire cet intéressant traité comme le précédent; toutefois nous ajoutons quelques commentaires, afin de ne point permettre à certains catholiques libéraux d'échapper, en s'efforçant d'envelopper les catholiques *tout court* dans les appréciations dont ils sont seuls l'objet.

V.-DE-P. BAILLY.

TRAITÉ DU LIBÉRALISME.

1. — Qui est l'auteur du pouvoir social ou du droit de commander?

R. Dieu lui-même, puisqu'il est l'auteur de la société humaine qui ne saurait exister sans un pouvoir social.

2. — Quelle conclusion doit-on tirer de cette origine divine du pouvoir?

R. Que tout pouvoir doit être soumis à Dieu, et que tous ceux qui en sont les dépositaires doivent être les ministres de Dieu pour le bien.

3. — Doit-on obéissance aux princes et aux gouvernants ?

(1) Voir notre numéro de

R. Oui, chaque fois qu'ils ne commandent rien de contraire aux commandements de Dieu et de l'Église.

4. — Tout le monde admet-il ces vérités sur l'origine du pouvoir?

R. Non, les *libéraux* n'admettent pas l'origine divine du pouvoir : ils considèrent l'État comme étant le pouvoir suprême, source unique de moralité et de justice, pouvoir illimité et affranchi de toute loi supérieure.

5. — Quel est le fondement des erreurs libérales?

R. C'est la négation de l'ordre surnaturel et implicitement de l'existence de Dieu.

6. — Qu'est-ce que le libéralisme?

R. C'est la négation de l'ordre surnaturel appliqué à la politique : exclusion de toute influence religieuse des rapports sociaux, entière émancipation du pouvoir social de la révélation divine. C'est ce qu'on appelle dans le jargon libéral : « l'État libre. »

7. — Qu'oppose le libéralisme aux droits de Dieu sur l'homme?

R. Les droits de l'homme codifiés dans la célèbre *Déclaration de* 1789.

8. — En quoi la *Déclaration* de 1789 méconnaît-elle principalement les droits de Dieu?

R. En ce qu'elle reconnaît à l'homme la liberté de tout croire, de pratiquer tout culte quel qu'il soit, de communiquer ses opinions en toute matière, — sans autre frein que la loi civile laquelle n'est, d'après la *Déclaration*, que l'expression de la volonté générale.

9. — Comment appelle-t-on ces libertés proclamées par la *Déclaration* de 1789?

R. Liberté de conscience, des cultes, de l'enseignement, de la presse.

10. — Ces libertés sont-elles, comme le prétend la *Déclaration*, des droits naturels de l'homme?

R. Non, puisque l'homme a le devoir, de par la loi divine, de ne croire que ce qui est vrai, de ne pratiquer que la seule vraie religion, de ne communiquer ses opinions que pour autant qu'elles sont honnêtes. Or la loi naturelle ne saurait être en désaccord avec la loi divine.

11. — Est-ce qu'au moins le frein de la loi ne rend pas les libertés ibérales acceptables?

R. Non, car l'homme n'a pas même la liberté limitée de faire le

mal, de pratiquer, par exemple, un faux culte. Or c'est cette liberté que lui reconnaît la *Déclaration*. Elle reconnaît au mal un droit, qu'elle modère, il est vrai, mais qui doit être absolument supprimé.

12. — La *Déclaration* de 1789 n'a-t-elle pas été condamnée par l'Église?

R. Oui, Sa Sainteté Pie VI, dans son mémorable bref *Quod aliquantum*, la déclare subversive de la religion catholique et de la vraie autorité.

13. — Quelles sont les conclusions pratiques des dogmes libéraux?

R. Que les libertés des cultes, de la presse, de l'enseignement doivent être garanties par les lois fondamentales de chaque pays.

14. — La vérité ne triomphera-t-elle pas de l'erreur par ses seules forces?

R. Non, l'Église n'admet pas que l'homme placé entre la vérité et l'erreur, entre la vertu et le vice se passionne naturellement pour la vérité et la vertu et n'ait que du dégoût pour le vice et l'erreur. Elle croit à une prédilection de notre espèce pour l'erreur et le vice, prédilection qui est l'effet de la déchéance originelle.

15. — Qu'en concluez-vous pour les peuples qui acceptent les libertés libérales?

R. Qu'en laissant enseigner indifféremment la vérité et l'erreur, ils préparent infailliblement des générations en majorité mauvaises.

16. — Que deviendra la loi sous la pression de cette décadence sociale?

R. Puisqu'elle n'est que l'expression de la volonté générale, elle deviendra de plus en plus mauvaise comme la volonté dont elle est l'expression, et se fera naturellement persécutrice du bien et protectrice du mal seul. Finalement, on en arrivera à un libéralisme plus logique : l'absence de tout frein, même de la part des hommes, l'anarchie complète, l'état sauvage, l'image de l'enfer. Et voilà le terme où doit aboutir la civilisation moderne, si la Providence n'intervient pas!

17. — Les libéraux de 1789 réussirent-ils à faire accepter leurs conclusions pratiques?

R. Oui. — La France a inscrit toutes les garanties que réclame la loi naturelle libérale, dans toutes ses constitutions successives depuis 1789. Dans chacune d'elles, on proclame les libertés des cultes, de la presse et de l'enseignement. Ces mêmes libertés ont été introduites

dans d'autres pays, et elles tendent à devenir la règle des constitutions de toutes les nations.

18. — Les libertés modernes garanties par ces constitutions sont-elles mauvaises en elles-mêmes?

R. Elles sont mauvaises en elles-mêmes, comme le principe qui les a engendrées.

19. — N'essaie-t-on pas de légitimer les libertés modernes inscrites dans les constitutions?

R. Oui, on soutient que les législateurs n'ont pas entendu consacrer un droit *naturel* et propre à chaque homme, mais des droits *politiques* propres au citoyen de tel ou tel État; non des droits *absolus* de notre nature, mais des droits *relatifs* à une situation sociale.

20. — Que doit-on répondre à cela?

R. Que garantir des droits quelconques à l'erreur est un mal en soi, et qu'il n'y a pas de temps, ni de circonstances, ni d'interprétations qui puissent permettre de poser un acte mauvais en soi.

21. — N'est-il donc jamais permis de *tolérer* le mal?

R. Évidemment, il est des circonstances et des temps qui légitiment et même requièrent la *tolérance* du mal. Mais ce n'est pas simplement *tolérer* le mal que de lui reconnaître des droits civils et de le protéger dans son exercice. Cette consécration de la liberté du mal, qu'on veut faire passer sous le nom de *tolérance civile* d'État neutre, doit être stigmatisée du nom d'*athéisme légal*, de *sacrilége indifférence*.

22. — Ceux qui ont voté les constitutions libérales ont-ils donc posé un acte mauvais?

R. Oui, la bonne foi peut seule les excuser.

23. — Ces constituants étaient-ils compétents pour traiter la question religieuse?

R. Ils ne pouvaient pas en cette matière s'écarter des lois de l'Eglise. Si une exception était à établir, ils devraient s'adresser à l'autorité religieuse; de plus, si cette exception était en matière grave, elle rentrait dans les causes majeures réservées.

24. — Est-ce à dire que ces constitutions sont condamnables dans toutes leurs parties?

R. Evidemment non, puisqu'elles peuvent, dans leurs autres parties, ne pas être en désaccord avec la loi suprême; mais en ce qu'elles consacrent les libertés modernes, elles sont mauvaises et opposées à la loi de Dieu.

25. — Comment se divise l'erreur libérale?

R. En deux branches principales qui sont le *libéralisme absolu ou complet*, et le *libéralisme incomplet ou modéré*; à cette dernière branche se rattache ce qu'on appelle le *catholicisme-libéral.*

26. — Qu'est-ce que le libéralisme complet et le libéralisme incomplet retiennent en commun?

R. De proclamer que le pouvoir civil est indépendant de Dieu ou du moins de l'Eglise. C'est là l'essence du libéralisme, et tous ceux qui professent cette erreur sont des *libéraux.*

27. — Quelle différence y a-t-il entre le libéralisme complet et le libéralisme incomplet?

R. Le libéralisme complet va jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'athéisme pur ou déguisé dans le panthéisme, tandis que le libéralisme modéré prétend s'arrêter en route. Un libéral modéré ne nie pas Dieu, ni même toujours l'Eglise; il admettra volontiers que chaque individu pris à part est dépendant de Dieu et même de l'Eglise; il ira même jusqu'à reconnaître une certaine dépendance de l'Etat vis-à-vis de Dieu; mais d'aucune façon il n'admettra que l'Eglise ou Celui qui la représente ait reçu de Dieu une part de souveraineté sur les sociétés humaines.

28. — Donnez quelques exemples de libéraux incomplets?

R. Celui qui, sans nier l'existence de Dieu, proclame l'Etat indépendant de Dieu.

Celui qui, sans nier l'existence de Dieu ni de son Eglise, reconnaît à la vérité que l'Etat dépend de Dieu, mais nie qu'il dépende de l'Eglise.

Celui qui, sans nier l'autorité de Dieu ni celle de l'Eglise, nie cependant l'autorité du Pape en matière politique.

29. — N'y a-t-il pas des hommes qui, tout en voulant rester catholiques, travaillent avec les libéraux à ruiner dans le domaine civil l'autorité du Pape?

R. Oui, et on les appelle *catholiques-libéraux.*

30. — Comment les catholiques-libéraux restent-ils catholiques?

R. Parce qu'ils admettent *en théorie* la souveraineté de Dieu et de son Eglise sur la société comme sur l'individu.

31. — Comment travaillent-ils avec les libéraux à la ruine de la société tant civile que religieuse?

R. Parce qu'ils partagent l'erreur libérale en pratique et que bien souvent, dans la vie publique, ils agissent comme s'ils n'admettaient

pas le suprême pouvoir de Dieu et de son Eglise sur la société civile.

32. — Comment les catholiques-libéraux justifient-ils leur conduite?

R. En ce qui concerne la liberté des cultes, de la presse et de l'enseignement, ils soutiennent qu'ils peuvent y adhérer non pas en principe mais en fait, soit pour éviter des maux plus grands, soit pour subir la nécessité; que d'ailleurs ces libertés ne sont pas absolues.

On n'adhère pas toutefois à la liberté des cultes, de la presse et de l'enseignement *en fait,* parce qu'on accepte le droit de prêcher, d'écrire et d'enseigner dans un état libéral.

Autrement M. de Hemptinne serait un libéral *de fait,* parce qu'il use de la liberté de la presse pour exposer son traité du libéralisme.

Les catholiques privés de leurs droits et qui les réclament au moins au même titre que les fauteurs d'impiété qui obtiennent le droit de saper la société, n'adhèrent pas non plus de fait au libéralisme des gouvernants, desquels ils obtiennent un droit commun, à moins qu'ils ne le déclarent suffisant et légitime.

En ce qui concerne l'exécution des mauvaises lois, ils soutiennent que le juge n'est pas juge de la loi, mais un être passif qui se borne à prononcer les peines édictées par la loi.

Le principe n'est point posé ici avec toute netteté, si les libéraux soutenaient simplement que le juge n'est pas juge de la loi, ils seraient dans la vérité.

En effet, le juge n'est point juge de la loi, pas plus que le soldat n'est juge de la politique ou le fils de l'autorité paternelle, mais le juge comme le soldat ou le fils sont obligés de résister à l'ordre qui prescrirait des choses directement opposées à la loi de Dieu.

Exemples : Un juge qui condamne des chrétiens accusés d'adorer le vrai Dieu ou d'obéir à l'Église; un soldat qui, malgré l'excommunication, envahit les États du Saint-Siége: un fils qui fornique sur l'ordre de son père, ne sont excusés ni par la loi, ni par la consigne, ni par l'obéissance. Toutefois il demeure vrai qu'ils ne sont point juges de la loi, de la consigne et de l'obéissance.

Seulement ils continuent à respecter la loi, la consigne et l'obéissance, en se soumettant à la loi de l'autorité supérieure, aux consignes du Roi des rois et aux ordres du Père par excellence.

Autrement dit, tout homme, fût-il magistrat amovible, est toujours, malgré l'autorité des lois, seul juge de l'accord de ses actes avec sa conscience, et c'est ce *dictamen* de la conscience dont les libéraux dispensent MM. les magistrats avec une libéralité sans bornes, afin de se tirer d'affaire en ce bas monde.

33. — Est-il vrai qu'on peut adhérer *en fait* aux libertés libérales?

R. Non, puisque cette adhésion, dans l'espèce, n'est pas une simple *tolérance* d'un mal, mais une coupable complicité. Peu importe qu'en principe vous teniez ces libertés comme mauvaises, si en pratique, vous les légitimez et les appliquez.

La valeur à donner à ce mot, *adhérer en fait aux libertés libérales,* s'explique par le contexte du traité; il ne s'agit ni de les subir, ni au besoin d'en profiter, ce qui demeure licite.

34. — Ne peut-on pas adhérer aux constitutions modernes pour éviter un mal plus grand?

R. Non, on ne peut pas *faire* un mal pour qu'il en résulte du bien.

35. — Ne peut-on pas adhérer aux constitutions modernes pour subir la nécessité.

R. Il peut y avoir nécessité de tolérer le mal; mais de le faire, jamais!

36.— Est-il vrai que les constitutions modernes n'accordent au mal qu'un droit limité.

R. Oui, mais c'est déjà trop. Les principes de 1789 n'allaient pas plus loin, ce qui n'a pas empêché Pie VI de les condamner.

Nous ajouterions volontiers une question complémentaire :

Ne peut-on se soumettre en aucun cas à ces constitutions modernes, qui laissent au mal un droit limité?

On peut se soumettre à ces constitutions et même y adhérer pour tout ce qu'elles contiennent de bon ou même d'indifférent, et c'est souvent un devoir.

Que si cette adhésion, à ce qu'elles ont de bon ou d'indifférent, amène nécessairement l'application de ce qu'elles ont de mauvais, la responsabilité de cette situation ne retombe pas sur les catholiques qui adhèrent au bon ou à l'indifférent, et subissent le reste (1).

37. Est-il vrai que le juge n'est qu'un être passif?

R. Si le juge aujourd'hui n'est qu'un être passif, il l'était également aux siècles passés. Les juges donc qui ont condamné aux bêtes les chrétiens de la primitive Église n'ont pas péché, puisqu'ils se sont bornés à prononcer la peine édictée par la loi.

Nous avons fait plus haut une distinction importante sur la passivité des juges chargés d'appliquer la loi et les soldats chargés d'appliquer une consigne, p. 164.

38. — N'y a-t-il pas plusieurs catégories de catholiques-libéraux?

R. On les distingue en trois genres, d'après qu'ils adhèrent au fait libéral avec plus ou moins de hardiesse.

39. — Faites connaître le premier genre de catholiques-libéraux.

R. Les plus osés des catholiques-libéraux affirment que dans les temps présents, il faut faire son deuil de l'ancien régime, accepter franchement et sans arrière-pensée les libertés modernes, les proclamer *partout et toujours*, les inscrire dans les lois et y conformer sa conduite. Quant à la valeur intrinsèque de ces libertés au point de vue théologique, ils entendent ne pas s'en inquiéter, puisqu'ils ne parlent que *pratique*. Les partisans de ce catholicisme-libéral se sont moqués publiquement des efforts faits par certaine République du sud de l'Amérique pour rétablir ce que ces messieurs désignent sous le nom d'*ancien régime*. Le lecteur désireux de s'instruire plus à fond peut lire les discours prononcés par quelques orateurs au Congrès de Malines.

40. — Quel est le deuxième genre de catholiques-libéraux?

R. Ils s'écartent des précédants par une nuance. « En proclamant » — disent-ils aux premiers — « qu'il faut *partout* et *toujours* garantir

(1) Principium. Licet ponere causam bonam aut indifferentem ex quâ immediate sequitur duplex effectus, unus bonus, *alter vero malus* si adsit causa gravis et finis agentis sit honestus. — *Saint Thomas*, 2, 2, 9, 64 art. 7. — *Billuart*, diss. 1, art. 1 ; et *De Justitia*, diss. 8, art. 18. — *Carrière*, de Just, ubi de participante, n. 1197. (*P. Gury tract. de actibus humanis*, cap. 2, art. 1.)

« les libertés modernes, vous allez trop loin; vous sacrifiez la Genèse « et faites à l'hypothèse une part trop large. Non, il n'est pas *partout* « *toujours* licite de garantir les libertés modernes, puisqu'elles sont « intrinsèquement mauvaises, mais il est parfois convenable, utile « au bien et conséquemment *licite de garantir ces libertés, de les* « *inscrire dans les lois, d'y conformer sa conduite dans les fonctions* « *publiques*. Les *circonstances* non-seulement nous permettent « d'accepter le régime moderne, mais nous y obligent même. Il est « entendu que nous réservons toutes nos préférences à la thèse, « nous la proclamons en toute occasion, et lorsque l'unité religieuse « si malheureusement rompue sera rétablie, il faudra en revenir à « l'application des vrais principes politiques (1) . »

Il n'est jamais licite de garantir ces libertés et de les inscrire dans les lois, mais un catholique peut pour mettre fin à l'oppression, réclamer la liberté de l'Église comme nous indiquons dans la note précédente, alors même qu'il en résulterait un mal *per accidens,* tel que la liberté des cultes hérétiques et autres misères des gouvernements libéraux. On peut, en effet,

(1) Qui a jamais compris la distinction entre la *théorie* et la *pratique* telle que la veulent les catholiques-libéraux? Il est très-vrai qu'on doit distinguer la théorie de la pratique, comme la loi de son exécution, mais il n'est pas moins vrai que la pratique n'est juste et légitime que lorsqu'elle est d'accord avec la théorie. Pourquoi, par exemple, peut-on et doit-on, en pratique, tolérer quelquefois certain mal, si ce n'est parce que ce principe : « Il faut tolérer quelquefois certain mal », est vrai en théorie? Non, il n'y a pas deux règles, l'une théorique, l'autre pratique, mais une seule règle, l'éternelle loi de justice et de vérité, qui est toute théorique et sur laquelle nous avons l'obligation de régler notre pratique.

Voici les singulières contradictions auxquelles peut mener cette fameuse distinction catholico-libérale.

Parlant des libertés modernes, quelqu'un a dit :

« Les libertés susdites ont régné en France depuis la fin du siècle dernier; « toutes les erreurs, toutes les corruptions.... ont ruiné l'intelligence et le cœur « de cette noble nation..... Une secousse est venue, la guerre franco-prussienne « a éclaté et elle a produit l'effondrement social dont nous sommes les té« moins.... Voilà le fruit de la licence moderne. » — Néanmoins, immédiatement avant ces lignes on avait fait la déclaration suivante : « Les libertés-mo« dernes, inscrites dans les lois, comme elles le sont en Belgique, constituent la « tolérance : une telle législation peut être permise en pratique, à cause des cir« constances politiques qui l'exigent. » Or, connaît-on des circonstances politiques plus graves à redouter que « l'effondrement social dont nous sommes les « témoins? » Ou espère-t-on peut-être qu'en Belgique une même cause produise des effets différents.

poursuivre un bien, même s'il en résulte indirectement et nécessairement un mal comme la mort du juste qui périt *per accidens*, lorsqu'on brûle une forteresse ennemie, suivant le principe cité dans la note, p. 166.

Il n'est point non plus licite de conformer sa conduite à ces libertés dans les fonctions publiques, lorsque les fonctions ont directement pour objet ces libertés, comme il arrive, sans doute, pour un ministre de l'instruction publique en France; mais il ne peut être question des fonctions où l'application de ces libertés ne se présente qu'indirectement, comme il arrive aux agents de police qui protègent la liberté des cultes, et à tout employé qui applique des règlements plus ou moins entachés de libéralisme.

Les maires, préfets, généraux catholiques ne devraient-ils pas s'appliquer, dans un état libéral, la parole de Tertullien, se demandant si un César romain pourrait être catholique et concluant à la négative à cause des institutions dont il était forcément le défenseur?

Nous ne le croyons point, l'usurpateur d'un bien, a, en effet, le devoir de maintenir la chose en bon état parce que cette conservation doit être dans la volonté du propriétaire; un prince légitime ne veut pas qu'on désorganise son royaume qu'il espère reconquérir et qu'il aime; c'est une grande injure de prendre son enfant à un père, c'en est une plus grande de démoraliser l'enfant et de lui préparer un monstre.

Ceux qui travaillent sous une constitution libérale, usurpatrice par conséquent de la constitution chrétienne, la seule légitime, peuvent donc poser les actes de conservation de l'ordre social.

41. — Quel est le troisième genre de catholiques-libéraux?

R. C'est la classe nombreuse des catholiques timides, amoureux de leurs aises, de la fausse paix, de la fausse prudence. « Le régime » — disent-ils aux deux premiers genres — « que vous déclarez être « licite, soit partout et toujours, soit accidentellement, ne peut se « justifier lorsqu'on se place au point de vue des principes. Ce régime

« est incontestablement une cause de ruine pour l'Eglise et pour « l'Etat; mais ce régime existe : nous en gémissons, nous le détes- « tons. Que faut-il faire en attendant et pour éviter des maux plus « grands, si ce n'est entre deux maux choisir le moindre, *rallier* au « régime tel qu'il est, et y *conformer* sa conduite, tout en s'efforçant « de tirer de ce mauvais état le meilleur parti possible en faveur du « bien. »

Autrement dit, un catholique assez lâche pour ne point travailler selon ses forces à rendre ses droits à la vérité, qui ne prie point pour cet objet et ne trouve jamais l'occasion de poser des actes en faveur de cette vérité outragée, est un catholique libéral ou un ignorant; l'*ignorance crasse*, dit la théologie, excuse beaucoup de gens du péché; c'est la grâce d'ignorance.

42. — N'est-il pas vrai qu'entre deux maux l'on peut choisir le moindre?

R. On peut sans doute choisir le moindre mal, c'est-à-dire le subir, quand on ne peut faire autrement. On peut même conseiller de faire un moindre mal, dit saint Alphonse, « *à celui qui est déjà déterminé à en faire un plus grand*, parce que ce conseil ne porte pas sur le mal mais sur le bien, c'est-à-dire sur le choix d'un mal moindre ». — Nous pouvons donc conseiller aux *libéraux* de faire moins de mal; mais de là à pouvoir faire le mal nous-mêmes, quelle distance!

43. — Les catholiques-libéraux font-ils un grand mal?

R. Oui S. S. Pie IX a dit plusieurs fois d'eux qu'ils font plus de mal que les ennemis déclarés.

44. — En quoi les catholiques libéraux font-ils un si grand mal?

R. En ce qu'ils rendent impossible le retour à la pratique de la thèse. Pour eux le moment de faire des principes une réalité n'est jamais opportun. Lorsque les libéraux sont au pouvoir, il faut éviter de réclamer les droits de l'Eglise et même de les proclamer, pour ne pas effaroucher les libéraux flottants; lorsque les catholiques-libéraux sont au pouvoir, on change de ton. Il faut, dit-on alors, agir avec prudence, avec charité; il faut attendre le moment opportun; il ne faut pas faire de la réaction, etc., etc. Entre temps, le mal fait son

œuvre, la foi s'affaiblit, les mœurs se corrompent : conséquences naturelles de la pratique libérale.

15. — Que faut-il faire pour combattre le libéralisme?

R. Proclamer la vérité chaque fois que l'occasion s'en présente, y conformer sa conduite, refuser de poser tout acte que les principes ne peuvent pas justifier, alors même que par cet acte on empêcherait un grand mal. En agissant ainsi, on travaille — à l'exemple des chrétiens de la primitive Eglise — d'une manière efficace au rétablissement de l'ordre, et l'on prépare, par le *non possumus*, le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ.



L'ENSEIGNEMENT

DANS LE PEUPLE DE DIEU.

(3e article) (1).

VI.

Science naturelle des Patriarches.

Dieu et les grands serviteurs à qui il se communiqua, telle est la suprême autorité enseignante parmi les Patriarches. Nous avons assez parlé de la source d'où procédait la doctrine pour les aïeux du genre humain. Nous devons maintenant étudier l'objet de leur science et son mode de transmission.

Cherchons d'abord à nous rendre compte de la science naturelle et de la philosophie des Patriarches. Il y a sur ce sujet très-peu de renseignements dans l'Écriture sainte; mais plusieurs anciennes traditions nous permettent d'entrevoir vaguement l'état des sciences physiques et de raisonnement avant Moïse.

L'un des effets du péché originel fut d'obscurcir l'esprit, et d'introduire l'ignorance dans le monde. Il est néanmoins certain que le premier homme ne fut pas réduit à recommencer de toutes pièces l'édifice ébranlé de sa science. Dieu lui laissa, outre le langage, une partie des connaissances spéculatives dont il avait rempli son esprit, et Adam s'en servit utilement pour

(1) V. les livraisons de mars, t. x, p. 406, et de mai, t. xi, p. 6.

dompter les animaux et pour cultiver la terre, pour prévenir les maladies et pour les guérir. La longue durée de ses jours lui fournit encore les moyens d'augmenter ses connaissances par l'usage et par l'expérience (1), et de les transmettre à ses enfants.

Si nous en croyons les traditions, les sciences que les patriarches connurent le mieux furent les sciences mathématiques et naturelles. Il paraît par l'histoire des mandragores de Rachel qu'on savait la propriété des plantes. Le même chapitre de la Genèse nous montre Jacob usant d'une science physiogique assez délicate pour obtenir des brebis de couleur variée (2). Le moyen qu'il emploie lui avait d'ailleurs été révélé par un Ange (3).

Qu'il suffise d'indiquer ces passages assez obscurs. — Les sciences physiques et mathématiques furent, nous l'avons vu, celles que Noé, d'après la tradition, enseigna principalement dans son école de Vétulonie. Josèphe, à propos du même Patriarche, ajoute que Dieu prolongeait la vie des anciens pères, tant à cause de leur vertu, que pour leur donner moyen de perfectionner les sciences de la géométrie et de l'astronomie qu'ils avaient trouvées; ce qu'ils n'auraient pu faire s'ils avaient vécu moins de six cents ans, car ce n'est qu'après une révolution de six siècles que s'accomplit la grande année (4).

Bérose, cité par Josèphe, assure qu'Abraham était fort versé dans l'astronomie (5). Les Chaldéens dont il était issu cultivaient en effet cette science de toute antiquité (6). — Alexan-

(1) Ce sont les paroles de D. Calmet dans sa *Dissertation sur la médecine des anciens hébreux*.

(2) *Gen.* XXX.

(3) *Gen.* XXXI, 11.

(4) *Antiq. Jud.*, liv. I, chap. III. — Cette grande année ou période de six cents ans a été imaginée par les astronomes chaldéens. Elle était basée sur une combinaison du cycle solaire et du cycle lunaire.

(5) *Ibid.*, chap. VII.

(6) Au temps d'Aristote, ils faisaient remonter leurs observations à une antiquité fabuleuse. Ce philosophe, curieux d'en savoir la vérité, demanda à Callisthènes de lui envoyer tout ce qu'il trouverait d'assuré à Babylone. Callisthènes lui envoya des observations célestes de 1903 ans, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand. (D. Calmet). — Cette date nous reporte

dre Polyhistor croit qu'il en était l'inventeur. Ce patriarche, dit-il, étant venu se fixer en Phénicie par l'ordre de Dieu, et ayant enseigné les phases du soleil et de la lune et beaucoup d'autres choses, plut infiniment au roi. Dans les relations qu'il entretint plus tard avec les prêtres d'Héliopolis en Egypte, il leur communiqua beaucoup de connaissances importantes, en particulier sur l'astrclogie et les sciences qui en découlent. Toutefois, en Egypte, il ne s'en attribuait pas l'invention, mais il en reportait la gloire à Enoch (1). — Nicolas de Damas dit aussi qu'Abraham donna aux Egyptiens les premières notions d'arithmétique et d'astrologie ; car, avant son arrivée en Egypte, ces sciences y étaient inconnues, et de là, elles sont parvenues aux Grecs (2).

Il ne faudrait pas conclure de ces légendes qu'Abraham fut magicien. L'astrologie était déjà corrompue de son temps ; mais Abraham s'en servit pour remonter par elle jusqu'au Créateur. Josèphe assure qu'il donna aux hommes une connaissance beaucoup plus parfaite de la divinité ; car le premier il osa dire qu'il n'y qu'un Dieu, et que l'Univers est l'ouvrage de ses mains. « Ce qui le portait à parler de la sorte, ajoute l'historien, était, qu'après avoir attentivement considéré ce qui se passe sur la terre et sur la mer, le cours du soleil, de la lune et des étoiles, il avait aisément jugé qu'il y a quelque puissance supérieure qui règle leurs mouvements, et sans laquelle toutes choses tomberaient dans la confusion et le désordre (3) ». — Voilà bien le procédé naturel suivant lequel la raison peut arriver à la connaissance du seul Dieu : *A magnitudine speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit Creator horum videri* (4).

bien au delà d'Abraham, à l'an 1790 du monde, ou environ : 134 ans après le déluge, selon la chronologie de la *Vulgate*.

(1) Il est dit dans les fragments du livre apocryphe d'Enoch, cités par Georges le Syncelle, que l'Ange Uriel, le prince des astres fut envoyé par Dieu à ce saint Patriarche pour lui révéler ce que c'est que le mois, l'année et le solstice. — D. Calmet, *Dissert. sur le livre d'Enoch*.

(2) Ces témoignages sont empruntés à la *Bible sans la Bible* de M. l'abbé Gainet (IIe époq., chap. I, § 3), qui les tire d'Eusèbe.

(3) *Ant. Jud.*, liv. I, chap. VII.

(4) *Sap.* XIII, 5.

Les enfants d'Abraham reçurent sans doute de lui les sciences qu'il avait possédées, et probablement augmentées par ses observations ; car bien qu'il ait oublié, comme nous le dit S. Paul, la patrie d'où il était sorti, il n'est pas croyable qu'il ait méprisé dans la terre de Chanaan des connaissances dont le bon usage lui avait valu la prédilection de Dieu. — Suidas parle d'un Mercure auquel il attribue plusieurs traits qui se rapportent visiblement à l'histoire de Joseph en Egypte. Il dit qu'on l'appela Mercure, du nom d'une étoile errante, pour marquer son habileté en astronomie. Il est l'inventeur de plusieurs métaux ; il apprit aux Occidentaux la confection de l'or, de l'argent et du fer ; c'est de là que le peuple l'appelait le distributeur des richesses (1).

Ce texte de Suidas est remarquable, en ce qu'il fait de Joseph comme le maître de l'Egypte et au moins l'un des auteurs principaux de sa civilisation et de ses arts. Le verset du psaume 104, que nous avons déjà cité, permet en effet de le croire. Il y est dit que Pharaon le mit à la tête de sa maison : *Ut erudiret principes ejus sicut semetipsum, et senes ejus prudentiam doceret.* — Dieu, envoyant Joseph en Egypte avant ses frères, voulait préparer l'école où son peuple se formerait aux arts et aux métiers nécessaires à sa prospérité matérielle. L'oppression même où Israël fut réduit servit à ce but, car pour employer à leurs travaux les fils de Jacob, les Egyptiens durent leur communiquer toutes leurs sciences.

« La civilisation égyptienne, dit le docteur Hanneberg, fournit aux Israélites une triple occasion de se civiliser. Les métiers et les industries de tout genre florissaient à côté de l'agriculture. L'Etat présentait le modèle d'une organisation politique et administrative forte et intelligente. Les arts libéraux s'unissaient aux sciences,. aux mathématiques, à la mécanique, à l'astronomie pour ennoblir et agrandir la sphère de l'activité humaine. Quelque opprimée donc que fut la majorité du peuple hébreu, son contact immédiat et journalier avec la

(1) Guinet, IIIe époq., chap. III, § 6.

culture égyptienne dut nécessairement lui apprendre ce qu'il avait constamment sous les yeux. En effet, la construction artistique du Tabernacle prouve qu'il avait mis à profit les leçons de ses maîtres (1). »

Ainsi l'Égypte rendait aux descendants de Jacob ce qu'elle avait reçu d'Abraham et de Joseph, et servait Dieu en travaillant contre Dieu.

Aux sciences naturelles se rattache la médecine. Dom Calmet, dans sa *Dissertation sur la médecine et les médecins des anciens hébreux*, croit que cet art est venu des Égyptiens. Plusieurs anciens en ont attribué l'invention à Hermès Trismégiste, le premier Thaut (le Theuth de Platon), qui pourrait bien être le même que Chanaan, fils de Cham (2). On a aussi rapporté cette découverte à Osiris et Isis. — Moïse, d'après Clément d'Alexandrie, aurait été instruit dans la médecine comme dans toutes les autres sciences des Égyptiens. Le *Lévitique* prouve que Dieu lui communiqua du moins sur cette matière beaucoup de connaissances, en particulier pour le traitement de la lèpre.

Sans doute les anciens Patriarches qui vivaient toujours en face de la nature et devaient l'étudier sans cesse, possédaient un certain nombre de secrets pour guérir les maladies; mais il n'est fait aucune mention de médecins dans la Bible avant l'époque de la mort de Jacob. Nous voyons qu'alors Joseph, en Égypte, avait des médecins à son service, et qu'il leur ordonna d'embaumer le corps de Jacob : *Præcepit servis suis*

(1) Hanneberg, *Histoire de la Révélation biblique*. — V. pour cette thèse de l'Egypte institutrice du peuple hébreu : *Le Règne de Dieu dans les empires*, par M. l'abbé Leroy.

(2) Ceci est en contradiction avec ce que d'autres traditions citées précédemment rapportent du Theuth de Platon. Mais on ne doit pas s'étonner de trouver des discordances entre des légendes si peu assurées. Rien de plus obscur d'ailleurs que l'histoire du fameux Trismégiste. Les anciennes traditions en font le fils du Nil, le secrétaire de Saturne; Manéthon rapporte qu'il grava avant le déluge les mémoires de l'Égypte sur les colonnes de la terre Sériadique. Enfin les monuments hiéroglyphiques le représentent comme la sagesse personnelle du Dieu suprême qui l'appelle âme de mon âme, intelligence sacrée de mon intelligence. Le second Hermès que beaucoup confondent avec Moïse, comme nous le verrons plus loin, serait, d'après les hiéroglyphes, une incarnation du Trismégiste.

medicis ut aromatibus condirent patrem (1). Le texte ne dit pas qu'il les ait appelés auprès du malade; on peut présumer cependant que leur ministère ne regardait pas seulement les morts.

La philosophie proprement dite ne paraît pas avoir été cultivée par les patriarches; elle ne fut érigée en science que par les Grecs. Cependant on peut rapporter à la philosophie morale les connaissances que les hommes avant Moïse possédaient sur la loi naturelle. — Abraham est représenté par les traditions comme un personnage très-habile dans l'art de la parole, et dans la science des institutions politiques. « C'était un homme très-sage, dit Josèphe, très-prudent, de très-grand esprit, et si éloquent qu'il pouvait persuader tout ce qu'il voulait (2). » — Et Nicolas de Damas vante Abraham considéré comme homme d'État. Voici ses paroles : « Il vécut dans la société des hommes les plus influents de l'Égypte, et sa vertu et sa renommée en devinrent plus illustres, car les Égyptiens se complaisaient dans des usages opposés, et rabaissaient mutuellement les inventions les uns des autres, étant par conséquent dans un état d'hostilité permanente. Les ayant mis en présence, et développant les raisons pour et contre, il fit ressortir ce qu'il y avait de vide et de contraire à la vérité dans les raisons que chacun mettait en avant. Il se fit admirer, dans leurs colloques, comme un homme doué d'une haute intelligence, et capable non-seulement de concevoir, mais encore de persuader dans tout ce qu'il entreprenait de leur enseigner (3). »

Il y a une trace de métaphysique dans ce que nous avons cité plus haut de Josèphe au sujet d'Abraham. Quand le Patriarche remontait de la contemplation de l'ordre créé à la connaissance de la cause créatrice, il préludait au grand argument par lequel les péripatéticiens, à la suite d'Aristote, démontrent l'existence de Dieu. — Les commentateurs ont aussi trouvé dans la *Genèse* l'affirmation d'un autre point capital de

(1) *Gen.*, L. 2.
(2) *Ant. Jud.*, l. I, ch. 7.
(3) V. GAINET, IIe époq., ch. I, § 3.

la doctrine d'Aristote, le composé humain. « Le Seigneur, est-il dit, forma l'homme du limon de la terre, et il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé (1). » — Ce souffle de vie, dit Sylvius dans son commentaire, c'est l'âme par laquelle l'homme vit et respire. L'hébreu porte le souffle *des vies,* en sorte que le mot singulier *souffle* marque l'unité de l'âme dans chaque homme, et le pluriel *vies* indique les différents degrés de la vie, et les diverses opérations vitales, végétative, sensitive et rationnelle.

En d'autres endroits, l'Écriture marque nettement la distinction de la vie sensitive et de la vie intellectuelle. Car d'abord elle comprend sous la même raison d'*âme vivante* l'homme avec les animaux ; il y a donc dans l'homme un degré de vie qui se trouve aussi dans les animaux (2). D'autre part, l'âme intelligente est désignée dans le livre de Job sous le nom d'esprit de mon intelligence, et présentée comme le siége de la pensée et du jugement (3).

Ainsi les Patriarches connaissaient l'unité de l'âme, et la distinction des facultés par lesquelles elle pense et anime le corps. Cette dernière est souvent rappelée dans la Bible par l'expression *anima in sanguine*. Tout l'essentiel de la doctrine du composé humain est là. L'Incarnation permettra plus tard de la développer beaucoup plus. — En attendant, il n'est pas invraisemblable de supposer qu'Aristote a tiré des livres saints et des traditions juives ce qu'il a enseigné sur cette matière ; car on sait qu'il a eu de longues conversations avec des docteurs juifs, et sa philosophie paraît avoir eu du crédit auprès des Juifs, puisque nous la voyons professée par le prêtre Aristobule, précepteur de Ptolémée IV d'Égypte.

(1) *Gen.*, II, 7. — *Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem.*

(2) V. *Gen.*, I, 20, 21. — *Producant aquæ reptile animæ viventis ... Creavitque Deus cete grandia, et omnem animam viventem atque motabilem.* Et VII, 21, 22 : *Consumpta est omnis caro quæ movebatur super terram animantium,* etc., *universi homines : et cuncta, in quibus spiraculum vitæ est in terrâ, mortua sunt.*

(3) *Job.*, XX, 2, 3. — *Cogitationes meæ variæ succedunt sibi, et mens in diversa rapitur. Doctrinam quâ me arguis audiam, et spiritus intelligentiæ meæ respondebit mihi.*

VII

Science religieuse des Patriarches.

Si les Patriarches étaient versés dans la science de la nature, ils la regardèrent cependant toujours comme secondaire, et subordonnée à une science plus haute, celle de Dieu et de leur fin. Assistons par la pensée à une de leurs leçons, et le premier enseignement que nous recueillerons de leurs lèvres nous les représentera comme des pèlerins qui cheminent vers leur patrie, et qui n'ont point à se soucier des biens de l'exil ni de ses sciences infirmes et variables. Cette pensée plane sur toute l'histoire des Patriarches. Nous sommes aussi des pèlerins qui dressons pour un jour la tente de notre vie, et pas plus qu'Abraham nous n'avons ici-bas de demeure permanente; mais trop souvent nous voyageons en touristes, plutôt qu'en vrais pèlerins, et nous aimons à nous attarder aux curiosités de la route. Les saints Patriarches ne faisaient point ainsi. Écoutons là-dessus Clément d'Alexandrie : « Abraham, dit-il, tandis qu'il poursuivait encore la haute science des phénomènes de l'air et des mouvements célestes, s'appelait Abram, c'est-à-dire *Père élevé*. Mais lorsqu'il eut levé les yeux vers le ciel, et vu en esprit le Fils de Dieu, comme plusieurs le pensent, ou un ange dans sa gloire; ou qu'il eut connu de quelque autre manière le Dieu supérieur à tous les ordres des créatures, il s'attacha à l'Alpha, au principe, c'est-à-dire à la connaissance du seul et unique Dieu, et s'appela Abraham (père d'une multitude), parce que, au lieu d'un investigateur de la nature, il devint un vrai sage et l'ami de Dieu, » et mérita d'être le père de la multitude des croyants (1).

Nous ne saurions passer en revue l'ensemble de l'enseignement religieux sous les Patriarches. Il faudrait commenter la *Genèse* tout entière. Nous tâcherons seulement de fixer dans un aperçu sommaire les traits les plus saillants.

(1) *Stromates*, l. V.

Remarquons d'abord que la science primitive ne se présente pas sous la forme d'un traité didactique, d'une somme de théologie. Elle est toute historique, et se transmettait avec le récit des temps anciens.

Ce récit renfermait le dogme, et surtout les grandes vérités qui expliquent le secret de notre destinée : la création, la chute et la réparation promise. — De là découle la morale naturelle, appuyée sur les rapports de dépendance de l'homme vis-à-vis de son Auteur. — En tête de ce code apparaît la loi du culte et de l'expiation qui se traduit principalement par l'obligation d'offrir des sacrifices.

A la loi naturelle, se joignirent comme complément et comme explication, de siècle en siècle, des lois positives qui, sans doute, ne furent pas très-nombreuses. Par exemple : la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, la permission accordée à Noé et à ses fils de se nourrir de la chair des animaux, la circoncision, etc. Le précepte était toujours enseigné sous une forme concrète, accompagné de la sanction qui est comme la signature divine du décret et la preuve authentique de sa valeur.

La société étant de droit naturel et de nécessité absolue, elle est constituée dès l'origine dans ses bases fondamentales, sur lesquelles elle reposera aussi longtemps qu'il y aura des hommes sur la terre.

Elle est fondée le jour où Adam reçoit une compagne ; elle sortira d'une famille afin de montrer que la famille doit en être le principe constitutif, et afin de lier les hommes entre eux par le souvenir de leur fraternité universelle. La famille sera le type terrestre de la société publique ; mais elle a elle-même un type supérieur ; car le premier mariage entre deux êtres portant au front l'image divine, figure mystérieusement l'alliance de Dieu avec l'humanité, qui, plusieurs fois renouvelée durant les siècles de l'attente, sera définitivement conclue dans le sang divin entre le Christ et l'Egli e, et consommée éternellement, au jour des noces de l'Agneau, entre le Sauveur glorifié et la Jérusalem céleste.

Le péché blesse la nature mais n'en détruit pas les racines. Elle reste l'image des idées éternelles. Le mystère qui plane sur la première société demeurera toujours la raison supérieure des choses. Le type divin est au fond de tout : Adam et Eve admireront dans les traits de leurs fils le portrait du Verbe incarné. A mesure qu'ils se multiplient, le Christ promis les appelle à former l'Eglise, et à se réunir d'avance en lui par la foi, pour composer les membres de son corps mystique qui s'accroîtra jusqu'à la consommation finale. Tel est le principe divin de la société; il donne la solution dernière des grandes questions qui agitent aujourd'hui le monde. Jésus-Christ domine tout l'ordre social, comme type, comme terme et comme Seigneur. Le Verbe incarné, Premier-né des créatures, est leur chef universel. Par analogie, le premier-né de la famille patriarcale sera le chef de ses frères, et nous pouvons croire que telle est la raison profonde du droit de primogéniture parmi les hommes. Aussi l'aîné avait deux priviléges : une double portion de l'héritage temporel et l'autorité pour commander. Figure de Jésus-Christ qui, étant Dieu et Homme, et Homme par excellence, a tout à la fois le suprême domaine temporel et le suprême domaine spirituel. La loi fondamentale des sociétés humaines ne peut changer parce qu'elle repose sur l'essence des choses. Jésus-Christ conserve donc toujours son autorité, et son droit de primogéniture est la raison la plus décisive de l'union nécessaire de l'Église et de l'Etat, expression qui est la formule actuelle de la question sociale.

De même que partout les hommes ont vécu en société, partout aussi l'aîné a été l'objet d'une considération plus grande que les autres enfants. Puisque le fait est universel, il est donc naturel, et par conséquent nous devons en chercher la cause dans l'auteur de la nature, qui a voulu pourvoir surabondamment au premier besoin de la société, le besoin d'autorité, en mettant à côté du père, premier roi, un coadjuteur et comme un vice-roi, auquel le père en mourant lèguera le sceptre de la famille. Ainsi la royauté patriarcale se survit à elle-même et renaît sans interrègne afin que la société

ne soit jamais sans un lien et un centre d'unité. Le droit divin a toujours une tête sur qui reposer, et les chefs saints se perpétuent à travers les siècles comme les pierres d'attente du Chef qui doit être envoyé, et qui est le Désiré des collines éternelles, prédestiné à être le grand Premier-né de la famille humaine, et la pierre angulaire de la société.

La société civile, née de la famille, se développe avec elle, et le droit divin préside à sa formation. Elle ne suit pas dans sa marche une régularité mécanique, elle va comme un corps vivant, laissant son expansion à la liberté humaine, qui agit pour son compte et sous sa responsabilité, mais que Dieu amène toujours à ses fins. Quand la famille s'étend, le foyer paternel se multiplie, il se forme de nouveaux centres qui, perdant leurs relations avec le premier, acquièrent à la fin l'indépendance par la force même des choses. Nous n'avons pas à suivre les développements compliqués de la société, il suffit d'avoir montré son principe divin, tel qu'il apparaissait sans doute aux premiers hommes doués d'une intelligence plus profonde des causes, parce qu'ils en étaient plus voisins.

Dans la grande société, la famille demeure toujours avec ses droits propres et continue de former une société distincte, sur laquelle le prince ne peut empiéter ; le foyer domestique est inviolable. La raison en est que la famille porte en elle seule, prise à part, une image des choses divines. Car le type éternel ne pouvant être représenté d'une manière adéquate dans les existences temporelles, se manifeste incomplétement dans des êtres multipliés, et tout ce qui fait miroir à ce type possède par là une vie distincte.

On pourrait développer longuement ces vérités ; on les appuie ordinairement sur d'autres preuves que nous n'avons certes pas l'intention de combattre ; mais comme nous traitons de la racine des choses nous avons essayé de trouver les raisons radicales.

L'alliance particulière conclue avec Abraham et sa race constitue dans le monde un nouveau droit, une nouvelle jurisprudence divine. L'alliance première jurée à tout le genre

humain confiait à celui-ci une mission qui n'est pas révoquée, mais qui est intimée plus spécialement au peuple choisi. La race d'Abraham figurera et préparera le Messie, et dans ce but elle aura sur la terre une place réservée. Les ancêtres du peuple connaissaient sa destinée et c'était un point principal de leur enseignement, car si la science des causes est très-importante, la science du but qui en découle n'est pas moins nécessaire. Moïse rèpète avec force aux tribus d'Israël ces leçons des aïeux : « Souvenez-vous, dit-il, des jours antiques, rappelez-vous chacune des générations passées, interrogez vos pères, et ils vous diront : Quand le Très-Haut faisait le partage des nations, quand il les distinguait parmi les enfants d'Adam, il établit les frontières des peuples selon le nombre des enfants d'Israël : mais la portion du Seigneur, c'est son peuple ; Jacob est la part d'héritage qu'il s'est réservée (1). »

Mais le point sans comparaison le plus important de l'enseignement patriarcal, est la doctrine du Messie ; car c'est à elle que tout se rapporte. Suivant une opinion très-autorisée des théologiens, l'Incarnation était résolue de Dieu en toute hypothèse, même indépendamment du péché. Lorsqu'Adam, au jour de sa création reçut en son corps et en son âme l'image et la ressemblance de Jésus-Christ, il reçut aussi, sans doute, la connaissance du Verbe dans son intelligence. Quant Dieu l'unit à Ève, il eut la révélation du mystère de Jésus-Christ et de l'Eglise signifié par son alliance avec la mère des vivants. Après le péché il put craindre que Dieu ne lui retirât l'honneur d'être le père du Verbe incarné. Mais le monde n'avait plus de raison d'être s'il ne devait pas aboutir à Jésus-Christ, et Dieu ne pouvait se priver lui-même de la gloire qu'il attendait de sa création. La promesse du Rédempteur ne fut pas seulement un acte de la miséricorde divine envers l'homme, elle fut encore un acte de justice, une revendication de la gloire et des droits de Dieu contre le prince du mal (2). Le Seigneur

(1) *Deuter*, XXXII, 7-9.
(2) Joan. XII, 31. — *Nunc judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.*

en annonçant le Messie annonce à l'homme la cause de la conservation de l'univers.

L'homme est instruit de cette cause dès l'origine, parce qu'il doit se diriger librement et avec intelligence vers sa fin. Il vivra du Christ dans toute la force du terme. Aussi la doctrine du Christ va se développant d'âge en âge, d'Adam à Moïse, de Moïse à Notre-Seigneur, et de Notre-Seigneur au ciel, et chaque époque apporte un nouvel aliment divin à l'homme qui vit de toute parole tombée de la bouche de Dieu.

Les révélations faites aux patriarches sur le Messie deviennent de plus en plus précises à mesure qu'on avance. Abraham apprend qu'il descendra de sa race, qu'il sera fils d'Isaac, et Jacob voit que Juda aura l'honneur d'être son père ; il voit le sceptre figuratif que porteront les fils de Juda jusqu'au jour où le Désiré des nations prendra en main le sceptre spirituel des âmes ; il admire encore en Joseph les dons et la beauté de Jésus-Christ ; toutes les grâces, toutes les bénédictions accordées à ses pères seront ramassées sur sa tête, afin qu'il soit vraiment le Béni qui vient au nom du Seigneur.

Non content de se faire prédire, le Verbe se montre lui-même à Abraham sous le chêne de Mambré, et s'entretient familièrement avec lui, comme pour s'essayer à l'Incarnation et préluder à la miséricorde qui le portera un jour à converser avec les hommes. C'est ainsi que plusieurs Pères, en particulier saint Augustin et saint Hilaire, expliquent l'apparition des trois anges à Abraham : *Tres vidit, unum adoravit.* Celui qu'il adore est le Fils de Dieu, ou du moins le représente.

Enfin les saints Patriarches sont eux-mêmes des figures, des prophéties vivantes de Jésus-Christ. Adam figure l'auteur de la vie surnaturelle, appelé par saint Paul le second Adam, venu du ciel et tout céleste. Abel est le Juste immolé par la jalousie des scribes, des pharisiens et des prêtres juifs, qui *marchent dans les voies de Caïn* ; Noé, le Sauveur préparant à ses fils d'adoption un refuge dans l'arche de l'Eglise contre le déluge de la perdition ; Melchisédech est le Prêtre éternel

offrant dans la cité de paix le sacrifice du pain et du vin. Abraham, père des croyants, ami de Dieu, est l'image du Fils de l'homme prédestiné entre tous pour être le père de la race choisie, du vrai peuple de Dieu, qu'il multipliera par la parole de la foi. Isaac prélude au sacrifice du Calvaire, où le Christ sera immolé par la main de son Père. Jacob enfin, représente l'Epoux divin méritant laborieusement sa belle Rachel, l'Eglise catholique.

L'Eglise et la Synagogue sont représentées par Sara et Agar, par Isaac et Ismaël, par Jacob et Esaü, par Rachel et Lia. La sainte Vierge apparaît sous les traits d'Ève, mère des vivants ; de Sara qui enfante par miracle l'Isaac de la figure ; de Rébecca, dont le nom signifie *largeur*, parce que Marie portera le genre humain tout entier dans ses entrailles dilatées par la maternité divine.

Les Saints Pères croient que les Patriarches choisis pour figurer le Messie eurent l'intelligence surnaturelle des mystères dont ils portaient en eux l'image. Ainsi, nous aimons à nous représenter Isaac, au moment de son sacrifice, contemplant dans une extase prophétique la Victime du salut frappée sur la croix sans qu'un ange vienne détourner le couteau de sa tête. — Que se passait-il donc alors dans l'âme de ces saints personnages ? Quelle science sublime des choses divines leur fut communiquée ! Avec quelle ardeur saluaient-ils de loin la promesse qu'ils attendaient, et qui ne devait pas réjouir leurs yeux, mais réveiller leurs os dans la tombe ! — Jacob nous révèle ces désirs et cette espérance par le cri qu'il jette vers le ciel au moment de mourir, et qui résume toutes les leçons des Patriarches : *Salutare tuum expectabo, Domine*.

Sans doute tous les membres de la famille patriarcale ne savaient pas pénétrer d'une manière également profonde dans les mystères de la promesse ; mais tous les entrevoyaient et en vivaient. Ces augustes traditions formaient un corps d'enseignement communiqué à l'ensemble du peuple de Dieu, et gardé comme un trésor d'une valeur inestimable. Toutefois,

quand la race d'Abraham vint à se multiplier, l'enseignement courait risque de s'altérer ; et c'est alors que Moïse le fixa par écrit dans le livre de la *Genèse*.

VIII.

Mode de l'enseignement.

Il reste à étudier comment ces augustes vérités se transmettaient de génération en génération.

D'abord quels étaient les maîtres, et quelles étaient les écoles? — Dans sa forme ordinaire, l'enseignement était donné par le père de famille, et l'école était le foyer paternel. En effet Moïse renvoie sans cesse les Hébreux à l'enseignement de leurs pères, il veut que les enfants les interrogent sur les coutumes anciennes et sur la religion; il recommande aussi aux pères d'expliquer à leurs fils le sens des cérémonies et de leur rappeler les bienfaits du Seigneur. « Vous raconterez à vos fils et à vos petits-fils combien de fois j'ai écrasé les Egyptiens, et quels prodiges j'ai accomplis contre eux (1). » Dieu lui-même donne aux pères l'ordre d'enseigner sa loi à leurs enfants : « Vous enseignerez à vos fils et à vos petits-fils les paroles que vos yeux ont vues (*verba quæ viderunt oculi tui*), dit Moïse; car le Seigneur m'a parlé, disant : Qu'ils écoutent mes discours, et qu'ils les enseignent à leurs fils (2) » On trouvera, en parcourant les livres de l'*Exode* et du *Deutéronome*, une foule d'autres exemples semblables. — D'ailleurs c'est la loi naturelle qui donne à l'enfant pour premiers instituteurs les auteurs de ses jours, et la première discipline qu'il aura reçue d'eux sera toujours celle qui aura sur lui la plus grande influence. Mais sous les Patriarches il ne paraît pas y avoir eu d'autres écoles, ou s'il y en avait d'autres, elles étaient tenues par l'aïeul qui demeurait le chef de la famille agrandie, et que sa longue expérience et son autorité rendaient le surveillant et

(1) *Exod.* x, 2.
(2) *Deuter.* IV, 9-10.

le guide de l'enseignement donné par ses fils à ses petits-fils. Après lui, c'est à l'aîné de ses enfants que ses droits étaient transmis; mais l'école était toujours la famille. Cependant les prêtres étaient sans doute des inteprètes plus autorisés de la science divine, des médiateurs entre Dieu et les hommes, non-seulement pour le culte, mais aussi pour la doctrine, deux choses toujours unies dans les plans divins. Mais ceci ne fait que confirmer ce que nous avançons, car beaucoup pensent que les fonctions sacerdotales jusqu'à Moïse étaient remplies par les chefs de famille.

Les fils se pressaient surtout autour du lit de mort de leur père pour recevoir sa dernière leçon, et c'est souvent à l'heure suprême que Dieu lui inspirait les paroles les plus notables. Rien n'égale la majesté de ces grands mourants, dont le regard, déjà baigné des splendeurs de l'éternité, dévoilait le secret des temps, et saluait de loin le Messie attendu avec tant de soupirs. La prophétie de Jacob à son lit de mort est un résumé de tout l'enseignement des Patriarches, un aperçu puissant des destinées de l'Église et une sublime description du règne de Jésus-Christ sur toutes les générations des hommes. Admirable testament qui léguait un Dieu en héritage!

Mais il fallait des signes pour fixer dans la mémoire des hommes la doctrine traditionnelle. Sans quoi les souvenirs se seraient bientôt altérés et perdus. — Ici se pose la question intéressante de l'origine de l'écriture qui est aujourd'hui pour nous un instrument réputé indispensable de la science. D'après plusieurs traditions que nous avons déjà notées en passant, les Patriarches auraient possédé l'art d'écrire. Mais bien des savants y contredisent. Comme, en dehors des hiéroglyphes égyptiens, nous ne possédons aucun monument écrit antérieur à Moïse, et que la *Genèse* ne fait aucune allusion à ce moyen de transmettre la pensée, il semble assez évident que, si l'écriture existait sous les Patriarches, elle a joué un rôle très-peu important dans l'enseignement. Nous nous contenterons de proposer ici ce préjugé, nous réservant d'étudier les opinions émises à ce sujet quand nous parlerons de la loi écrite.

Mais il y a une autre espèce de signes qui a été très en usage à l'époque patriarcale, ce sont les monuments commémoratifs érigés dans les lieux témoins de quelque grand événement.

Ainsi Noé, au sortir de l'arche, élève un autel et offre des sacrifices au Seigneur. Cet autel reste comme un monument de sa reconnaissance, et un témoignage écrit en lettres durables de la piété du Patriarche. Dieu accepte son hommage, et, en faisant alliance avec lui, il veut aussi écrire à sa manière un acte authentique du contrat, et son doigt trace sur les nuages l'arc-en-ciel comme une signature digne de lui : *Hoc signum fœderis quod do inter me et vos.*

La tour de Babel ne fut autre chose qu'un monument que les hommes voulurent élever pour rendre leur nom célèbre, et perpétuer le souvenir du grand fait de leur séparation. Ses ruines restèrent en témoignage de leur orgueil et de leur confusion.

Abraham, conduit par Dieu dans la terre de Chanaan, pose un autel à l'endroit où il a dressé pour la première fois sa tente, et prend ainsi possession par un acte religieux de la terre où sa race établira plus tard le centre du culte. Il laisse en plusieurs lieux d'autres souvenirs semblables. Le chêne de la vallée de Mambré fut toujours vénéré, et, sans doute, on y montra longtemps aux pèlerins qui s'y rendaient de toutes les nations, l'autel élevé par le Patriarche. — La statue de sel et la mer Morte rappelaient la ruine de Sodome et l'histoire de Loth.

Isaac creuse des puits, et leur donne des noms qui rappellent des incidents de sa vie. Ces noms seront une instruction pour tous ses descendants.

Jacob de même, en partant pour la Mésopotamie, dresse, pour servir de titre authentique, la pierre sur laquelle reposait sa tête quand il vit en songe l'échelle mystérieuse : *Erexit lapidem in titulum.* Il appelle ce lieu *Béthel*, *maison de Dieu.* Il donne aussi le nom de *Phanuel*, *face de Dieu*, à l'endroit où l'ange a lutté contre lui, parce que là il avait vu Dieu face à face.

Voilà pour ce qui concerne les faits d'un intérêt public; sans doute les particuliers dressaient aussi des monuments pour garder le souvenir des événements heureux ou malheureux arrivés dans leur famille, et ce souvenir vivait attaché à un autel, à un arbre, à un édifice.

Tel était le livre grandiose et facile qui servait de thème aux leçons des Patriarches. Ils expliquaient à leurs fils le sens de tous les arbres et de toutes les pierres. La terre parlait de tous ceux qui n'étaient plus. Quand le petit peuple d'enfants et de serviteurs que conduisaient Isaac et Jacob rencontrait dans son pèlerinage les lieux illustrés par un grand souvenir, les pères racontaient les merveilles et les bienfaits de Dieu. Le peuple de Dieu, captif en Égypte, ne perdit pas la connaissance du pays de Chanaan où il devait revenir un jour. Et quand il secouera avec Moïse les chaînes de Pharaon, quand Josué l'introduira dans la terre promise où ses ancètres ont vécu, il retrouvera toute l'histoire de ses origines écrite par des monuments sur le sol que fouleront ses pieds. Sa patrie sera pour lui un livre dont chaque ligne sera commentée par le livre de Moïse que Dieu dictera dans le désert comme un guide exact et sûr.

Cependant tout souvenir n'avait pas son monument. Beaucoup étaient confiés à la mémoire des enfants. Ils étaient alors résumés dans une formule courte et significative, facile à retenir par cœur. Les pères aimaient à répéter ces formules à leurs fils, qui les gardaient avec soin pour la génération suivante. Dans un long récit, les détails inexacts s'introduisent facilement: mais non pas dans un petit nombre de paroles apprises mot pour mot, et passées par l'usage dans la substance de l'esprit, comme les formules de prières qu'une mère qui ne sait pas lire enseigne pourtant à ses fils sans les altérer.

Il faut mettre en première ligne les paroles mémorables adressées par Dieu aux hommes, ou que les hommes inspirés de Dieu avaient prononcées en divers temps. Il serait trop long de les énumérer ici. Mais il est bon de remarquer l'importance de toutes les paroles de Dieu ou des Patriarches citées

dans la Bible, et aussi des noms dont l'Écriture indique le motif. C'est peut-être la partie la plus essentielle de l'étude de la *Genèse;* car l'Esprit-Saint a inspiré à Moïse de rapporter ces paroles pour un dessein plein de mystère. Sur les lèvres des hommes saints qui les prononçaient, elles étaient un enseignement qui devait être transmis à leur postérité, et transmis avec la connaissance du sens divin qu'il renfermait. Toutes les promesses étaient là, et si nous faisons réflexion sur les désirs que poussaient les Patriarches vers l'objet de leur attente, nous aurons une idée de la hauteur de leur éloquence et de l'intérêt qui s'attachait à leurs leçons quand ils commentaient les paroles des aïeux.

Outre ces paroles mémorables, nous trouvons dans un ordre d'idées analogue les proverbes dont l'Écriture nous offre plusieurs exemples. Ainsi, à propos de Nemrod il est dit : « C'était un robuste chasseur devant le Seigneur, d'où vient le proverbe : Comme Nemrod, robuste chasseur devant le Seigneur (1). »

De plus, certaines prières et les récits les plus importants étaient mis en cantiques, dont Moïse se servit plus tard pour écrire la *Genèse;* car l'inspiration divine n'exclut pas l'emploi des moyens humains. On croit que la prophétie de Jacob fut prononcée en vers, ou du moins dans un langage rythmé que la sublimité des pensées semble d'ailleurs réclamer. — Les généalogies rapportées dans la *Genèse* sont des espèces de cantiques qu'on faisait apprendre par cœur.

Ces divers moyens ne furent pas mis hors d'usage après Moïse; on peut même dire qu'ils sont de tous les temps et de tous les lieux. Il n'est pas de famille où l'on ne montre aux enfants les souvenirs des aïeux, où l'on ne récite quelque parole des anciens. Nos pères possédaient des cantiques populaires, vieux Noëls ou légendes de saints, qui étaient chantés dans les veillées, et transmis par le plus aimable de tous les

(1) Gen., x, 9. — *Et erat robustus venator coràm Domino, unde exivit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coràm Domino.*

enseignements. Dans ces chants qui s'oublient de plus en plus avec la diminution de la foi et de la vie de famille, bien des connaissances précieuses étaient inoculées à l'enfance, et cela valait mieux que les sciences froides dont on fait maintenant passer l'encyclopédie devant leurs yeux. Le meilleur type de la vie de famille et de l'enseignement primaire est dans l'histoire si touchante des patriarches, et la meilleure leçon dans le chant, qui s'adresse à la fois à l'esprit, au cœur et aux sens.

Tous les peuples, du reste, ont eu des chants populaires, nous en avons encore aujourd'hui, quoique, sous l'influence des idées nouvelles, ils perdent de plus en plus leur onction et leur grâce. Une telle universalité et une telle persistance prouve qu'ils sont bien dans la nature des choses.

On trouve de tout dans l'Écriture sainte : le livre des *Nombres* rapporte une sorte de cantilène des Amorrhéens, dont la forme vive et originale pourrait bien servir de modèle à nos chansons populaires. Elle nous permet de présumer ce que devaient être les cantiques chantés au foyer des patriarches. — Quand les Hébreux s'emparèrent de la ville d'Hésébon, les Amorrhéens, qui l'avaient autrefois enlevée aux Moabites, chantaient encore dans leur proverbe :

« Venez à Hésébon. Que la cité de Séhon (roi des Amorrhéens) s'élève et se bâtisse. Le feu est sorti d'Hésébon; la flamme de la ville conquise par Séhon, et elle a dévoré Ar des Moabites, et les habitants des hauts lieux d'Arnon. Malheur à toi, Moab! tu es perdu, peuple adorateur de Chamos. Ton Dieu a laissé fuir ses enfants, et a livré ses filles captives à Séhon, roi des Amorrhéens (1). »

Nous terminerons sur cette note de musique guerrière la première partie de notre travail. Nous avons dû souvent marcher comme à tâtons à travers des ténèbres que l'Écriture sainte ne dissipe point, et nous craignons que plusieurs de nos conjectures ne paraissent hasardées. Il nous semble cependant

(1) *Numer.*, XXI, 27-29.

pouvoir appuyer sur l'autorité des patriarches quelques conclusions utiles à méditer.

La première c'est que le Verbe est l'unique guide des intelligences. Il a fait briller sa lumière aux yeux des patriarches comme un phare de salut ; il a vécu dans tous leurs enseignements, il a exercé sur leur âme une attraction puissante, il a été dès les premiers jours du monde et la science et le Docteur, parce qu'il est la Vérité et le Véritable. Mais s'il a ainsi attesté ses droits sur l'esprit humain tant de siècles avant son Incarnation, quand sa connaissance était couverte d'un voile épais de mystère, combien plus doit-il régner sans partage, maintenant qu'il a parlé au monde dans la révélation de sa chair, et qu'il a abaissé devant la prédication évangélique toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu !

La seconde conclusion est que le devoir et par suite le droit d'enseigner appartient à ceux qui gardent le dépôt de la science de Dieu, clef de toute science, et au père de famille, qui a grâce et mission pour initier ses enfants aux premiers éléments. L'État moderne aurait beaucoup à apprendre dans l'histoire des patriarches ; mais ce n'est pas ici le lieu de développer cette thèse.

Enfin une grande leçon d'humilité est donnée à la raison de l'homme. Car non-seulement elle est convaincue, depuis le péché, de ne pouvoir plus atteindre par elle-même la connaissance des vérités nécessaires, mais encore de n'avoir pu conserver les traditions originelles qui les contenaient. Le genre humain fut entraîné dans un tourbillon d'erreurs, qui lui enlevait chaque jour un lambeau de vérité. Le peuple de Dieu n'y échappe que par les révélations faites aux patriarches ; encore, lorsqu'il vient à se multiplier, l'erreur fermente dans son sein et le corrompt presque entièrement. Dieu, en lui dispensant ses lumières avec parcimonie, lui faisait faire l'épreuve de son impuissance, pour lui démontrer la nécessité d'une discipline plus énergique. Cette discipline lui sera donnée par Dieu même, avec un grand éclat, au Sinaï, et Moïse la lui inculquera à peine en le conduisant quarante ans avec la verge dans la

grande école du désert. — Il sera bien clair alors que l'univers ne sait rien dans l'ordre du salut que par l'enseignement de Dieu. La loi mosaïque en l'instruisant, sans lui donner la surabondance des grâces réservée à la loi nouvelle, lui prouvera en outre qu'il ne peut rien sans Jésus-Christ : *Domine, in lumine tuo videbimus lumen.* — *Gratia per Jesum-Christum facta est.*

GÉRY DELALLEAU,
des Augustins de l'Assomption.



LA LECTURE ET LE CHOIX DES LIVRES.

LETTRE I.

NÉCESSITÉ DE LA LECTURE.

Servières, le 16 août,...

Mon cher enfant,

Vous gardez bon souvenir, dites-vous, de nos entretiens sur la lecture et des conseils que je vous ai donnés sur la direction de vos études. Mes principes vous ont d'abord paru sévères, mes théories à peine acceptables par de jeunes étudiants. Vous en avez été surpris, et même un peu rebuté. Mais pourtant, après réflexion, vous avez senti qu'il y avait du bon et du vrai dans mes paroles. Le temps qui s'écoule et qui vous mûrit tous les jours, les études que vous faites, le cours de rhétorique que vous venez de finir, ont bien, je le vois, modifié quelques idées et détruit quelques illusions. Vous comprenez déjà que tout ce qui brille n'est pas or pur, que les phrases pompeuses et sonores ont souvent trop de prestige et de charme pour votre âge. Vous éprouvez le besoin d'une nourriture plus solide, de quelque chose de plus viril. C'est déjà un retour vers le vrai, vers le naturel et le beau ; c'est un commencement de conversion qui vous ramènera peu à peu vers les saines idées et qui opèrera entre nous, littérairement parlant, une complète réconciliation.

En attendant, laissez-moi vous dire que vous m'avez cru plus sévère et plus intolérant que je ne le suis. Il est vrai, je vois très-peu de sagesse et de discernement dans les lectures

que font les élèves, et j'ai souvent condamné cet abus devant vous. Au fait, voyez tous vos condisciples : ils courent après les livres amusants et frivoles; ils cherchent des récits émouvants, des situations dramatiques, des tableaux étranges ou effrayants. C'est parfois une curiosité à satisfaire, d'autres fois c'est la vanité qui veut se targuer d'avoir lu tel ouvrage à la mode, que beaucoup d'autres ont lu. Et ainsi les livres succèdent aux livres; le premier est rapidement dévoré pour arriver plus vite au second. Les côtés brillants éblouissent un moment peut-être, mais les défauts sont très-souvent ce que l'élève admire le plus; et après tant de pages feuilletées et de livres parcourus, à peine reste-t-il quelques fruits. Vous avez lu beaucoup, et vous n'avez presque rien recueilli; vous n'avez pas même découvert le moindre secret de l'art d'écrire.

Voilà le mal que j'ai déploré, mon cher B..., et l'abus que je vous ai maintes fois signalé. Mais suis-je pour cela ennemi de la lecture? Ai-je jamais voulu contester son utilité, son importance, sa nécessité même pour les jeunes gens de votre âge? Non, assurément; et vous m'auriez bien mal compris si vous pensiez que je veux vous enlever ce puissant moyen de vous instruire et de compléter vos études. Au reste, puisque vous désirez que je vous écrive longuement, que je cause tout à l'aise avec vous, laissez-moi insister d'abord sur ce point : l'importance et la nécessité de la lecture. Je ne suis pas du tout un *obscurantiste*, un ennemi des lumières; je veux au contraire qu'on lise beaucoup, qu'on aime passionnément les livres et les occupations littéraires.

Que peut-on espérer de celui qui n'a pas de goût pour la lecture et ne se sent point attiré vers les livres? Peu de chose, soyez-en sûr; très-peu de chose, quand même il serait doué de brillantes facultés. L'homme naît dans l'ignorance : l'enfant qui ouvre les yeux à la lumière porte une intelligence encore fermée à toutes les sciences; sa raison est comme endormie. Pour sortir de cette ignorance, pour dissiper ces ténèbres, il lui faudra de longs et patients efforts. A notre intelligence blessée par la chute originelle, la science ne vient pas sans

peine. Comme le pain qui nourrit notre corps, nous devons la conquérir à la sueur de notre front. C'est par l'étude et la lecture que cette intelligence grandira, que les idées parviendront à se fixer et à s'étendre. L'esprit le mieux doué a besoin des lumières d'autrui pour prendre son essor et pour atteindre toute sa perfection.

L'homme, ainsi qu'on l'a dit, est un être essentiellement enseigné. Dans la première enfance, cet enseignement vient de la bouche des parents ou des précepteurs. Sur les genoux de sa mère, en écoutant les récits de son aïeul, l'enfant a déjà appris une foule de choses sans le secours de la lecture. Ses études une fois commencées, il sera bien forcé d'écouter ses maîtres; mais il est aussi impérieusement condamné à feuilleter ses livres, et l'on peut mettre en question s'il doit plus à l'enseignement oral du professeur ou à la lecture et à la méditation de ses auteurs classiques. A mesure qu'il avance vers le terme de ses études, les livres prennnent une plus large place. Les maîtres ne sont bientôt que des interprètes et des guides : ils aplanissent les difficultés, indiquent la marche à suivre, signalent les écueils et constatent les résultats obtenus. Mais c'est par l'étude ou la lecture des livres que les progrès s'étendent et que les connaissances grandissent peu à peu dans la jeune intelligence.

Que feriez-vous sans la lecture? Ce que le pain est au corps, la lecture l'est vraiment à votre esprit. Elle le nourrit, elle le fortifie, elle décuple ses forces et sa vigueur; elle étend et développe vos idées, elle ouvre devant vous des horizons que vous n'aviez pas même soupçonnés. — *A quoi donc peuvent vous servir toutes vos lectures*, disait un jour Louis XIV au duc de Vivonne? — *Sire*, répondit le courtisan, *la lecture fait à mon esprit ce que vos perdrix font à mes joues.*

D'où vient, dites-moi, la différence qui existe entre ce littérateur et ce savant qu'on salue avec respect et cet homme du peuple qui marche à ses côtés inconnu et ignoré de tous? C'est que l'un a passé sa vie à feuilleter les livres et l'autre n'a eu dans sa main que de grossiers outils. Vous-même, en ce

moment, vous savez une foule de choses que vous ignoriez certainement à dix ans, quand vous avez quitté le foyer paternel. Or, c'est surtout par la lecture que vous les avez apprises. Par la lecture, vous augmenterez les connaissances que vous avez déjà ; vous deviendrez capable de servir la société, de parcourir une carrière avec plus d'honneur ; avec des lectures bien dirigées, vous parviendrez à posséder les notions essentielles sur toutes les parties de la science.

Aimez donc la lecture, mon cher enfant ; elle fut la passion de toutes les grandes âmes. Tous ces hommes illustres dont le nom nous a été transmis à travers les siècles ont pâli sur les livres. Aristote étudiait assidûment les ouvrages sans nombre qu'Alexandre avait mis entre ses mains ; et Alexandre lui-même, qui semble n'avoir été occupé que de batailles et de conquêtes, Alexandre, qui donna dans sa vie de si brillants coups d'épée, trouvait du temps pour la lecture, et il ne se couchait jamais, dit-on, qu'il n'eût Homère sous son chevet.

Mais je laisse pour une autre lettre les grands exemples que je pourrais vous citer. Si je vous ai convaincu que je ne suis point ennemi de la lecture, je parlerai dans quelques jours plus spécialement pour vous.

Toujours tout vôtre en N.-S.

LETTRE II.

DE LA LECTURE DANS LES HAUTES CLASSES.

25 août. . . . .

Dieu soit loué, mon cher enfant ! Vous me rendez déjà pleine justice, et vous avouez franchement que je ne suis point ennemi de la lecture. Loin de l'interdire, vous le voyez, je soutiens justement la thèse contraire ; je prétends qu'il est nécessaire de lire beaucoup, mais surtout de lire avec méthode et réflexion.

Et d'abord, croyez-vous qu'un élève, même des plus intelli-

gents, puisse obtenir un vrai succès dans les hautes classes sans que la lecture ait fécondé son talent? Ce serait, à mon avis, un prodige à peu près sans pareil. Vous avez étudié un recueil de préceptes en seconde et en rhétorique : mais à quoi vous serviront ces livres didactiques sans l'étude des grands écrivains? Que vous apprendraient les règles si l'on ne vous en montrait l'application dans les pages que nous ont laissées les plus beaux génies de tous les siècles?

Ces modèles nous sont offerts, me direz-vous, dans les livres classiques qui sont mis entre nos mains. Les auteurs grecs et latins que nous avons à traduire, les écrivains français dont nous étudions les beautés, voilà les meilleures lectures pour former notre intelligence et notre goût. — Sans doute, ce sont là les meilleurs modèles à lire, et c'est justement parce que tous les siècles les ont regardés comme les écrivains les plus accomplis, qu'on les appelle *elassiques*. Mais ce petit nombre de modèles que vous étudiez sous la direction d'un maître, ne suffit pas à un jeune humaniste. Que de trésors dans les diverses littératures! Que de poëtes et d'orateurs du premier ordre que vous n'avez point étudiés dans les classes et qu'il vous est défendu d'ignorer! Un professeur de seconde ou de rhétorique ne fait que vous ouvrir la voie. Il vous fait savourer ce qu'il y a de plus exquis dans les trois grandes littératures. A vous maintenant de poursuivre l'étude des modèles par vos lectures personnelles; à vous de compléter ces premières notions, ces ébauches incomplètes qui vous ont été présentées.

Il y a mieux encore, mon cher enfant; si vous voulez être vraiment instruit, il vous faut connaître vos auteurs autrement que par les fragments et les extraits qui font la matière des classes. Vous avez expliqué ou traduit deux ou trois chants de l'*Iliade* et autant de l'*Énéide*: c'est fort bien. Mais lisez pour votre compte Homère et Virgile tout entiers. Vous avez étudié en détail deux ou trois discours de Démosthène, quatre ou cinq de Cicéron, mais cela ne suffit pas : lisez tous les principaux chefs-d'œuvre de ces deux orateurs. Je vous en dirai

autant des historiens, des rhéteurs, des moralistes et de quelques poètes choisis.

Non, il ne vous est point possible de compléter vos études littéraires avec les seules matières des classes. Lorsqu'il explique et commente devant vous les auteurs que vous avez entre les mains, le professeur vous apprend à les bien lire. Suivez cette méthode pour vos lectures privées. Lisez lentement, arrêtez-vous souvent, réfléchissez beaucoup, revenez plusieurs fois sur ce qui vous a paru plus sublime ou plus profond ; résumez et analysez ce que vous avez lu, recueillez vos impressions, faites des extraits, notez les maximes et les pensées les plus saillantes ; c'est ainsi que vous profiterez de vos lectures, c'est ainsi qu'elles deviendront pour vous une véritable étude des modèles.

Au reste, vous le savez, pour les humanités et la rhétorique, l'exercice de la composition est un point capital. Or, comment serez-vous capable de composer, de traiter un sujet, de développer une pensée, si vous n'avez rien lu? Vous ne pouvez jamais demander à votre mémoire ce que vous ne lui avez pas confié. Je sais bien que, même après avoir beaucoup lu, on est parfois en peine pour tirer quelque chose de son propre fonds. Bien des pages ont passé sous vos yeux, mais elles sont oubliées, ou elles n'ont aucun rapport avec le sujet qu'il faut traiter : les idées ne viennent pas. N'importe, il est certain que la lecture enrichit la mémoire et féconde l'imagination. Quand on a lu et surtout lut avec méthode, il est plus facile de produire quelque chose de soi-même. C'étaient peut-être des souvenirs oubliés, des pensées endormies, des impressions qui semblaient effacées. Maia la nécessité, jointe à un peu de réflexion et d'effort, fait retrouver ce qu'on croyait perdu. Il nait sous votre plume des pensées et des images qui vous semblent tout-à-fait vôtres ; ce sont les pensées et les images des écrivains que vous avez lus ; elles sont peu à peu devenues comme votre substance et vous en profitez même à votre insu.

Consultez l'expérience, mon cher B..., c'est ainsi que se sont formés tous les modèles que vous admirez le plus. Il y a

peu de ces génies supérieurs qui ont assez de puissance et de fécondité pour se suffire à eux-mêmes. Qui pourra dire tout ce que Virgile doit à l'étude d'Homère, Cicéron à la méditation des œuvres de Démosthène? Demandez à Bossuet, qui est d'ailleurs un génie plein d'originalité, s'il ne doit rien à la lecture? Et il publiera tout haut que la Bible, les Pères de l'Église, Tertullien et saint Augustin surtout, lui ont fourni les plus sublimes traits de son éloquence.

Dans ses premières années, l'enfant ignore presque tout, et son horizon est très-borné. Beautés de la nature, annales des siècles passés, rapports des hommes entre eux, tout lui est inconnu. A mesure qu'il lit, le jeune étudiant s'assimile les pensées et les sentiments de l'écrivain qu'il a dans sa main, il lui emprunte ses convictions, son style et ses idées.

Ne l'avez-vous pas éprouvé vous-même, cher enfant? Combien de fois la lecture d'un livre qui vous captivait n'a-t-elle pas enflammé votre enthousiasme, agrandi vos idées, réveillé en vous des sentiments et des pensées ignorés jusqu'alors? En dévorant les pages d'un auteur favori qui avait déjà conquis votre admiration, vous avez senti la flamme sacrée s'allumer en vous. Vous êtes devenu capable de ce qui semblait au-dessus de vos forces. Et moi aussi, avez-vous dit malgré votre faiblesse, et moi aussi je serai orateur ou poëte. Vous vous êtes vu comme transfiguré. La lecture d'une page éloquente ou sublime vous révélait ce que vous n'aviez plus compris. Moment délicieux! révélation touchante, qui avait montré à une jeune âme sa force et sa puissance, sa vocation jusque-là ignorée. Comment donc pourrait-on contester l'utilité de la lecture pour féconder les études littéraires?

Mais dites-moi, cher enfant, vous allez bientôt commencer votre philosophie : oserez-vous suivre un cours si important sans autre livre que celui qui vous sera donné pour manuel et pour guide? Même avec le professeur le plus habile, même avec l'auteur le plus complet, pourriez-vous vous dispenser de connaître un peu par vous-même les plus célèbres philosophes des grands siècles? Admettons que pour les anciens, l'histoire

de la philosophie vous en apprenne suffisamment : mais les Docteurs de l'Église, Saint Thomas d'Aquin, par exemple, ne voudrez-vous pas déguster quelque chose de leurs écrits? Achèverez-vous votre philosophie sans faire connaissance avec Bossuet, Fénelon, Pascal, et quelques autres? Et de nos jours J. de Maistre, de Bonald, Lacordaire, Auguste Nicolas, ne vous tenteront-ils pas? Non, vous ne me persuaderez jamais que vous avez pris goût aux graves études philosophiques, si vous n'êtes pas désireux d'approfondir certaines questions, et je croirai que vous n'aimez pas assez la science et la vérité! Pour bien faire son cours de philosophie, il faut donc lire, et lire des ouvrages sérieux. Mais je m'aperçois que je deviens trop *sérieux* moi-même. Je m'arrête donc brusquement, et vous promets de ne pas vous adresser d'autre *homélie* avant que vous m'ayez dit votre pensée sur celle que je vous envoie aujourd'hui. *Totus tibi in Christo.*

J. VERNIOLLES.



L'EGLISE, LES PÈRES ET L'HISTOIRE

AU IVe SIÈCLE.

L'histoire de ce siècle illustre entre tous, s'ouvre par un fait immense et décisif; le Christianisme arrive à l'état public et après trois siècles de luttes sanglantes, le polythéisme, vaincu par une doctrine qui n'avait eu pour triompher que la force de la vérité et le sang des martyrs, le polythéisme cède à son vainqueur sa place sur le trône.

A partir de ce moment l'Eglise s'empare du monde historique, le remplit, le domine, et l'embrasse. Elle seule en explique la vie. Quand on veut ne pas la voir, on s'engage dans une voie privée de lumière et de vérité; on ne traîne après soi qu'un squelette desséché, inexplicable, incapable d'exercer aucune action sur les âmes; un fardeau inutile et fastidieux, qu'on est mille fois tenté de jeter par fatigue et par dégoût.

L'Eglise domine le IVe siècle par ses grandes luttes doctrinales et anti-césariennes, par ses conquêtes rapides sur le monde romain, qui s'avouait vaincu, et se jetait dans son sein; par son organisation puissante et sans précédent comme sans exemple dans les souvenirs du monde depuis cinquante siècles. Elle le domina surtout par les grands saints et les grands génies qu'Elle enfanta et qu'Elle groupa si merveilleusement à ce moment solennel. Jamais l'humanité ne vit un tel prodige; jamais elle ne fut honorée par de tels représentants. Ils font évidemment toute la vie de cette époque et ils la résument tout entière. Aussi depuis cinquante ans, tous les talents qui ont voulu toucher à cette histoire, ont dû fixer leurs regards sur ces grandes personnalités. Villemain, Guizot, Amédée

Thierry, Ampère, Fauriel et bien d'autres ont dû s'arrêter devant ces gloires chrétiennes; et ils en ont fait l'objet de leurs études spéciales. Le rationalisme, hélas! ne pouvait en apprécier la valeur véritable; il n'a pu voir que l'extérieur, et ne sachant pas se rendre compte du rôle de la grâce divine, inexplicable pourtant si l'on supprime dans les saints cet élément essentiel, il a voulu expliquer tout par le jeu des ressorts naturels, souvent plus ou moins vicieux, et il a défiguré ce puissant mouvement de l'humanité. Heureusement que l'hagiographie catholique reprend sa tâche avec l'œil de la foi, qui seule peut rendre compte des chefs-d'œuvre de la grâce du Rédempteur. Les vies de saint Ambroise, de sainte Paule, de sainte Monique, etc, ont commencé à nous rendre la vérité. Il faut souhaiter que cette tâche soit poursuivie jusqu'au bout. Elle épuisera plusieurs vies d'homme; mais alors on comprendra que depuis son apparition sur la terre l'Eglise de Jésus-Christ a absorbé en Elle la vie et l'histoire du monde.

Or, en ouvrant les histoires classiques, on est frappé d'une surprise navrante, quand on les voit parcourir ce siècle tout entier, en prononçant à peine les noms de tant de saints du premier ordre; alors que l'on charge chaque page de noms et de dates de si peu de valeur. Les Pères les plus célèbres y paraissent à peine une fois en passant, relégués dans un lointain obscur, comme des spectateurs sans influence, vivant dans un monde dont il n'y a pas lieu de s'occuper! On continue selon l'axiome de Duruy à faire uniquement l'histoire politique et militaire. Et puis conformément à la volonté de Cousin, on fait toujours du Catholicisme un hibou.

Or cependant, en enseignant ainsi une histoire qu'on s'efforce de séparer de l'Eglise, depuis la victoire du Pont-Milvius on dénature les faits, tout aussi bien que l'on fausse les consciences, car depuis Jésus-Christ, voir le monde sans Lui, c'est nier l'Evangile : « *Dabo tibi gentes hæreditatem* (1). *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terrâ* (2). » Jésus-Christ

(1) *Ps.* II. — (2) *Matth.* XXVIII, 38.

étant la Providence nouvelle, son Eglise est la raison d'être de l'humanité, et en domine tous les événements, ou bien il faut déchirer l'Evangile. Il est impossible de ne pas toucher à l'Eglise en parlant de Constantin, de Constance, de Julien, de Valens, de Théodose; mais on l'a fait avec les mille précautions de quelqu'un, qui est bien résolu à ne la voir, qu'autant que la question politique l'exige; tout est jugé au point de vue césarien, avec cette sorte d'impartialité qui est une insulte, et qui touche si facilement au blasphème. Combien de catholiques, entraînés par ces premières impressions de l'éducation classique, croiraient manquer aux devoirs et aux exigences de l'*esprit moderne*, en appliquant à ces événements les principes de l'Evangile! Et de la sorte les leçons que la Providence nous a données à cette heure si féconde de l'histoire sont perdues complétement; ou bien elles se tournent en poison, pour nous qui aurions si grand besoin d'en faire notre profit, afin de nous diriger au milieu des ténèbres contemporaines.

I.

AVÈNEMENT DU CHRISTIANISME A L'ÉTAT PUBLIC.

A son apparition dans le monde l'Eglise fut reçue en ennemie. Elle dut enfoncer ses racines dans les flancs de l'humanité par trois siècles de persécutions sanglantes. Cet enfantement douloureux, qui trempa vigoureusement l'âme du vrai christianisme, n'était pas, dirons-nous, l'état normal; car il ne permettait l'entrée du ciel qu'aux âmes héroïques; or dans sa miséricorde Dieu veut aussi y faire une place pour les faibles, et leur donner les moyens d'y atteindre. Aussi sa volonté est, qu'en principe, toutes les forces de ce monde concourent, à rendre la vertu et le salut possible à tous les hommes de bonne volonté, même les plus débiles.

C'est la première leçon de l'histoire de cette époque et c'est aussi l'enseignement que nous y donne l'Eglise. Il a été mé-

connu et défiguré par les grandes erreurs qui se sont emparées des esprits contemporains. Voilà pourquoi il est souverainement important de l'affirmer, et de le mettre en lumière, pour les jeunes gens, destinés à réparer nos erreurs, et qui ont besoin de toute la clarté des vérités fondamentales. Il ne leur faut plus de vérités diminuées.

Après trois siècles de luttes, le christianisme s'imposait au monde, l'empire romain sentit qu'il fallait désormais compter avec cette force irrésistible. Constantin avait été préparé à cette destinée de réconciliation par les leçons de sa mère; un miracle décida la conversion du premier empereur chrétien et de son armée; le *Labarum* avec la croix lui fut donné pour étendard.

Or, depuis l'origine du monde, les hommes n'avaient eu qu'une manière de comprendre la religion, elle était l'âme de l'humanité dans toutes les situations de la vie, l'âme de la vie privée et l'âme de la vie publique dans tous leurs actes. Comme conséquence, les lois défendaient la religion contre toute attaque; car elle était regardée comme le fondement de tout l'édifice social qu'on ne pouvait ébranler sans crime. La religion s'imposait par les mœurs et entrait dans les lois. Ses ministres étaient l'objet d'une profonde vénération, et toute insulte était sévèrement punie. Tous les peuples avaient senti comme le peuple de Dieu que c'est dans la religion que se trouve, avant tout, le légitime emploi des richesses, et des magnificences de la terre et des arts; parce que l'homme doit aller à l'esprit par la chair, et aux grandeurs de Dieu par les beautés de la terre; aussi ils faisaient un devoir à l'autorité de doter le culte divin.

L'Église, par l'organe de saint Sylvestre, prit cette situation comme un droit qui leur appartenait, et que l'idolâtrie avait usurpé. Elle accepta les dons et les richesses que le pouvoir lui conféra, les nombreuses basiliques, les riches dotations, les splendeurs des arts, les honneurs décernés aux pontifes, surtout au pontife romain, les lois protectrices, celles qui étaient destinées à faire entrer les administrations dans les habitudes

chrétiennes; comme celles qui proscrivaient graduellement l'idolâtrie et les sectes ennemies.

Saint Augustin avait montré d'abord de l'opposition à ce dernier genre de lois, éclairé par l'expérience, il revint sur ses premières idées et en proclama le bienfait et la légitimité. C'est en partant de ces principes que furent données à l'Église, avec de riches dotations, des vases et des meubles précieux, les basiliques de Latran, de Saint-Pierre du Vatican, Saint-Paul, Sainte-Croix de Jérusalem, Sainte-Agnès, Saint-Laurent, à Rome; puis les églises de Jérusalem et celles de beaucoup d'autres villes, dues à la piété de sainte Hélène. Constantin fit, après son baptême, la fameuse donation dont le texte grec ravive aujourd'hui l'authenticité. C'est en suivant les mêmes idées que l'empereur quitta Rome, qu'il fit des lois pour la sanctification du dimanche, qu'il construisit Constantinople, qu'il voulut environner spécialement saint Sylvestre d'honneurs et de magnificence.

Depuis le protestantisme en particulier, et de nos jours encore plus, cette conduite de l'Église a été l'objet de bien des attaques, sous toutes les formes. Le protestantisme prêcha le culte en esprit et en vérité, afin de donner aux puissants un prétexte pour piller l'Église; la révolution française exalta l'apostolat qui avait conquis le monde avec une croix de bois, dans la même intention.

Des catholiques frappés de l'abus que le pouvoir cherchait à faire de la religion, pour y trouver un moyen de gouvernement, trop entraînés peut-être par les révoltes d'une époque anti-chrétienne, déplorant pour l'Église l'oppression exercée contre Elle par l'État, sous prétexte de protection, craignant enfin la persécution de la vérité par les gouvernements impies; des catholiques crurent qu'il fallait écarter toute immixtion de l'autorité civile dans les choses religieuses, et pensèrent trouver le remède à tous ces maux dans ce qu'on appela avec tant de bruit *la liberté*, prétendant que la vérité avait assez de force pour se défendre et se soutenir elle-même. Ils ne se bornèrent pas à présenter cette solution comme une nécessité imposée

par *l'hypothèse* de la situation présente, ils en firent une *thèse* absolue, et ne craignirent pas de blâmer l'Église, qui avait agi avec des principes contraires. La séparation de l'Église et de l'État, la liberté de conscience, le libéralisme, voilà des idées qui saisissent aujourd'hui la jeunesse de toutes parts, et qui pourtant ne sont plus des opinions libres, puisqu'elles ont été condamnées par l'autorité infaillible. Certes il importe de prémunir contre elles les jeunes âmes.

Il est toujours bien téméraire de penser autrement que l'Église, bien plus encore de critiquer sa conduite générale, car elle est constamment appuyée sur les principes révélés.

En suivant les errements du protestantisme, on arrive à la suppression du culte et à la destruction de la religion et de tous ses actes.

Il suffit de rappeler ici les principes que nous posions en parlant du temple de Jérusalem.

D'autre part la liberté et la séparation des deux pouvoirs aboutissent fatalement à l'oppression de la vérité et à l'anarchie, encore ici en vertu des principes les plus inéluctables. Si la religion n'est pas reine acceptée et vénérée, elle sera nécessairement esclave opprimée, Dieu qui a fait l'homme, l'a fait pour l'unité; il ne peut pas mettre d'un côté la nature et l'homme public, la grâce et l'homme privé de l'autre; la nature viciée ne peut se préserver du mal sans la grâce; sans le remède divin, elle avancera nécessairement dans le mal chaque jour, les hommes d'État ont le devoir d'être chrétiens partout, la loi de Dieu atteint les choses publiques comme les choses privées et tout est soumis à la conscience surnaturelle; Dieu exige le culte public et social; or, depuis la rédemption on ne va à Dieu que par Jésus-Christ, et Jésus-Christ est la Providence qui gouverne le monde; toute autorité vient de Lui et doit être exercée pour Lui; toute autorité est son ministre pour le bien, et Lui n'agit que pour son Église. L'autorité n'est constituée que pour aider les faibles à accomplir leurs devoirs, à se sanctifier, à se sauver; l'homme de l'autorité a le devoir d'accepter la vérité que l'Église lui enseigne, il n'en est pas le juge, il en

est le sujet; la vérité a tous les droits, et d'abord elle a celui de se faire reconnaître; l'erreur n'en a aucun; on peut être obligé de la tolérer, pour éviter un plus grand mal, mais en conservant le désir d'éclairer les infortunés qu'elle aveugle; l'indifférence sociale est une désertion du devoir le plus sacré, c'est le blasphème public, et l'autorité abandonnant son premier devoir, elle arrive à former des peuples qu'il n'est plus possible de gouverner, qui se retournent sans cesse contre elle, et qui doivent périr, malgré toutes les industries, toutes les habiletés, toutes les intrigues, toutes les illusions, à moins qu'ils ne soient ramenés aux principes de l'autorité; les lois ne peuvent rien sans les mœurs et les idées, elles ne sont que des toiles d'araignées, qui doivent être emportées au premier effort et à courte échéance, quand elles sont en opposition avec les mœurs générales. Or, les mœurs ne se font pas avec la liberté.

Ce n'est pas ainsi que Dieu a réglé l'ordre des choses. C'est l'autorité qu'il a chargée de former les mœurs, en protégeant, en défendant, en aidant la morale et la religion. Cette dernière seule soutient la vérité, la loi, les vertus, la morale et les mœurs. Si le pouvoir abandonne ce devoir, la vérité ni la vertu n'ont point la force de retenir les faibles qui sont entraînés, et à qui les forts par l'intelligence, par la richesse, par le pouvoir, par l'influence, par la violence, réussissent infailliblement à arracher la vérité et la vertu qui gênent leurs vices. Or, quand l'autorité ne soutient pas les forts, les dons qu'ils ont reçus, sont pour eux des tentations irrésistibles, qui les vouent à tous les vices agrandis encore en proportion de leur puissance et de la dilatation de leurs désirs. Telle est la vérité mille fois constatée par l'histoire, parce qu'il ne faut pas vouloir sortir de l'ordre établi de Dieu, ni faire mieux que Lui. Il a voulu lier les hommes par l'autorité et la dépendance, par la reconnaissance et le dévouement. On ne réussit qu'à tout ruiner en voulant briser l'ordre souverain.

Combien il importe de rétablir ces idées premières dans l'âme des générations qui arrivent, et de leur apprendre à

chercher ces leçons dans l'histoire de cette heure mémorable, qui ouvrit le IVe siècle !

Ce qui a trompé certains esprits, et ce qui a fourni des prétextes à ceux qui en cherchaient, ce sont les luttes que l'Église a dû soutenir dès l'origine de cette situation et dans la suite des siècles, contre l'autorité civile, avec laquelle elle avait fait alliance. En voyant le christianisme accepter un état analogue à celui du paganisme sous certains points de vue, les Césars habitués au rôle de grands pontifes, et à l'obéissance passive devant tous leurs caprices, ne comprirent point, dès l'abord, l'indépendance de l'autorité spirituelle. En présence des discussions théologiques qui s'élevaient, et dont les intriguants s'emparèrent pour en faire un moyen d'avancement, le pouvoir civil ne savait voir que des logomachies, qui lui donnaient des soucis inutiles ; et il pensa pour le bien général pouvoir tout trancher à coups de décrets ; avec Constance l'État se fit théologien. Constantin après avoir persécuté saint Sylvestre qui gênait son omnipotence, exila saint Athanase qui fut représenté par l'intrigue comme l'obstacle à la paix, et dès lors ce fut l'agitation théologique en permanence, les conciles furent réunis à Sardique, à Milan, à Sirmium, à tous les points de l'empire ; puis tout ce qui s'opposait à l'idée du maître, fut traité en rebelle ; saint Athanase subit un nouvel exil, le pape saint Libérius, saint Hilaire, saint Eusèbe de Verceil, saint Denis de Milan, Osius de Cordoue, etc., furent frappés à leur tour. Plus tard, Valens se heurtait à saint Basile, sans réussir à l'émouvoir ni à l'ébranler sur son siége, pendant qu'un théologien féminin, l'impératrice Justine assiégeait saint Ambroise, et trouvait en lui un rocher non moins inébranlable que saint Basile, quoique plus souvent attaqué. Ce furent là les préludes du despotisme césarien. Mais trouver dans ces luttes une raison d'accuser l'Église et de prétendre lui faire changer sa voie, est un des signes qui indiquent le plus l'affaiblissement de la foi parmi nous. Nous ne savons plus compter sur Dieu, et nous délaissons les principes pour compter sur nos industries ; *Modicæ fidei!* Le divin fondateur de l'Église l'a cons-

tituée dans la lutte ; car le disciple n'est pas plus que le maître ; tout l'Évangile dans ce qui traite de la constitution de la grande œuvre de Jésus-Christ, atteste ce dessein du fondateur. L'Église, c'est la continuation dans l'Univers de la vie du divin Crucifié, « s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuterons (1) », lui a-t-il dit ; aussi, disait l'apôtre : « nous avons toujours l'air d'un mourant, c'est pour cela que nous avons la vie (2) » ; parce que c'est là la gloire du Dieu qui se plaît à montrer sa force dans la faiblesse des siens. Rien, en effet, comme cette lutte, n'a développé la puissance et toutes les ressources divines de l'Église. Elle y trouva l'occasion d'établir sa situation, son devoir et ses droits à l'égard du pouvoir civil, et de lui faire sentir la force invincible de résistance du *non possumus* Elle en avait déjà fait éclater la puïssance en face des Césars païens. Il était plus difficile et plus nécessaire de la faire sentir à l'égard de César devenu chrétien ; et c'est là encore un de ces chefs-d'œuvres qui lui sont *réservés* d'avoir su, sans sacrifier aucun principe, sans laisser toucher à aucun droit ni à aucun devoir, sans dégager l'Etat du devoir de la protéger, sans blesser le respect dû à l'autorité dans son exercice légitime, d'avoir su conserver intact le droit de son indépendance doctrinale et administrative, et borner dans les faits la doctrine si délicate et si nouvelle de la distinction et de l'union des deux pouvoirs, dans les attributions et la situation que Dieu lui-même leur a faite, et qu'il a révélés à l'Eglise. C'est là le chef-d'œuvre qu'il faut faire admirer de tous points, pour réformer des idées malheureuses, et ramener les vérités qui sont les bases nécessaires de toute société.

II.

LES ARTS CHRÉTIENS.

Comme conséquence de cette situation, il faut remarquer le développement des arts chrétiens à cette époque : l'architec-

(1) *Joan.*, xv, 20.
(2) II. *Ad. Cor.*, VI, 9.

ture, la poésie, l'éloquence surtout prennent une expansion admirable. Le cœur chrétien est essentiellement poétique ; la plupart des Pères et des saints Evêques de cette époque éprouvèrent le besoin de rendre l'ardeur de leurs sentiments, par des compositions qui n'ont pas été assez appréciées. De ce qu'on ne parle pas de tous points la langue d'Horace ou d'Homère, s'ensuit-il que cette autre langue n'ait aucune valeur? la langue doit nécessairement prendre d'autres tons et d'autres expressions pour rendre des idées et des sentiments si différents ; on sent dans le langage du IVe et du Ve siècle l'embarras de l'âme chrétienne, obligée de se servir d'un instrument impuissant à exprimer ce quelle éprouve ; la langue est en travail et le succès de cette lutte est loin parfois d'être complet ; mais la forme peut être imparfaite, bien quelle ait des beautés déjà incomparables ; l'idée, le sentiment, le fond sont mille fois supérieurs à tout ce qu'enfante le génie païen, et le bon sens suffit pour dire à toute âme raisonnable que le fond doit l'emporter sur la forme dans notre estime ; et il faut donner cette leçon à nos enfants. Saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Paulin, Synésius, etc. ; nous ont légué de précieuses poésies que nous chantons encore aujourd'hui. D'autres poètes chrétiens, qui n'ont pas laissé leur nom, ou qui n'ont laissé que des noms peu connus, parce que les chrétiens ne travaillent pas pour la gloire humaine, rendaient les élans de la vie nouvelle dans la langue inspirée qui a reçu de Dieu la mission de donner au cœur son langage. Ils chantèrent les saints, le triomphe de Jésus-Christ, les mystères de son histoire. Saint Augustin lui-même qui ne se sentait pas fait pour ajuster des vers, ne put résister au besoin de cadencer des phrases, sans s'inquiéter de la prosodie. Au lendemain de la Pentecôte l'âme des chrétiens trouva sous sa main le langage des psaumes, avec les idées nouvelles qui en dilataient le sens ; mais à une telle abondance de sentiments, il fallut un langage nouveau ; et c'est de ce besoin que sont nées les hymnes de l'Eglise et les cantiques des fidèles, la plus belle poésie qui ait jamais ébranlé le monde.

La musique suivait nécessairement cet élan poétique. Saint Augustin, qui savait sentir, versait de douces larmes en entendant les mélodies de l'Eglise à Milan. C'était cette grande et belle musique que nous ne savons plus sentir, parce que nous avons été blasés par une musique sensuelle et faite pour exprimer les sentiments inférieurs ou dégradés de l'homme; nous ne comprenons plus la musique de l'âme, il nous faut le bruit, l'éclat, l'émanation des sens, l'art torturé, les surprises; il nous faut ce chant qui n'est fait que pour les hommes de l'art, pour faire briller le talent d'un artiste, au profit de son amour-propre, mais qui n'est plus le chant du cœur, le chant des grands sentiments, le chant des masses. L'esprit chrétien est nécessaire pour sentir cette différence et pour goûter les ineffables mélodies de l'Eglise, si défigurées, si délaissées, si méconnues de toutes parts. Oh! comment les rendre et les faire goûter et sentir aux jeunes cœurs! heureux le moment qui verra ce retour; la vie de l'âme chrétienne y est attachée.

L'architecture nous a laissé trop peu de monuments pour pouvoir être appréciée. Ici encore le christianisme dut emprunter au monde païen. Cependant il ne lui emprunta point la forme de ses temples. Ce furent les basiliques qui lui servide type, mais il n'eut point encore de style à lui. Il se servit des formes grecques et romaines assez lourdes et assez peu variées. Mais il sut dès lors prendre un genre grave, majestueux, grandiose; et l'enrichir de toutes les magnificences qu'il put rencontrer sous sa main. Bientôt les coupoles byzantines viendront, en attendant le style gothique, faire sentir l'ampleur et la sublimité de ce génie chrétien, dont les arts sont une floraison nécessaire; et qui leur donne une vie, un développement sans fin, où l'on sent partout cette impatience de l'amour qui veut toujours faire davantage : « jamais tu n'en pourras trop faire, tu n'en feras jamais assez. »

Quant à l'éloquence, jamais elle n'eut une vitalité comparable. Elle se fait une forme qui lui est propre; le zèle de a sainteté ne pouvait se plier à ce lit de Procuste qu'avait

forgé la vanité païenne. Il avait besoin d'une allure autrement spontanée, autrement sincère et droite, allant au but sans arrière-pensée, sans trop de souci de la phrase et de l'ordonnance qui font qu'on admire l'orateur et qu'on échappe au reproche et à l'aiguillon; s'oubliant elle-même pour ne viser que le résultat poursuivi par la foi et par la charité.

L'histoire aura rendu de signalés services, en mettant en évidence ces leçons des arts chrétiens, à cette époque de leur premier épanouissement.

T. DE SAINTE-MARIE.

(*A suivre*).



LE JURY MIXTE

ET LA COLLATION DES GRADES.

Tandis qu'un petit état voisin de nous, la Belgique, vient de supprimer l'institution du Jury mixte, pour reconnaître purement et simplement aux Universités libres le droit de collation des grades ; nos libéraux révolutionnaires de France, au contraire, veulent abolir le Jury mixte, afin, disent-ils, de « rétablir le droit exclusif de l'État à la collation des grades. » — Le vote des Chambres belges a bien quelque peu contrarié ces grands amateurs de liberté soumise au despotisme de l'État; mais au lieu de les engager à suivre cet exemple, il n'a servi qu'à accroître leur exaspération. — Accorder le droit de collation des grades aux Universités libres, aux Universités catholiques ! Mais que deviendraient les immortels principes de 89 ; que deviendrait la société moderne, la société révolutionnaire, la société matérialiste et athée ! Agir de la sorte, disent nos libérâtres, mais ce serait folie ! Hélas ! à combien de folies le sot amour de ces trop fameux principes n'a-t-il pas déjà entraîné nos politiques, et à combien d'extravagances ne va-t-il pas les pousser encore ! — C'est ce que l'avenir nous apprendra bientôt.

Pour satisfaire et apaiser le grand esprit de 89 irrité contre la France, il faut, paraît-il, de nombreuses victimes ; et celle, dit-on, qui calmera le mieux ses nerfs, ce sera le Jury mixte institué par la loi du 12 juillet 1875. — Mais de quels périls vont donc arguer nos adversaires, pour mutiler une loi qui n'aura pas même subi l'expérience d'un *essai loyal?* — Vont-ils mettre encore en avant les immenses périls que le Jury

mixte « ferait courir aux bonnes études en abaissant le niveau des examens ! » — Il est probable que non ; car, ces périls qui n'avaient d'*immense* que les déclamations ampoulées ou violentes de rhéteurs simiens, de Cicérons de raccroc, de Démosthènes de contrebande, ennemis jurés de la liberté de l'enseignement supérieur, sont complétement usés et passés de mode. Leurs inventeurs eux-mêmes n'osent plus recourir à cet épouvantail qui masquait trop peu les rancunes universitaires et les haines radicales ; aussi ont-ils changé de tactique.

Les bonnes études n'étant plus en péril, ils ont réussi, à force de sueurs et de veilles, à trouver un motif, un argument, qui pût pallier l'odieux de la mesure annoncée solennellement aux élus du 20 février, par l'organe du Gouvernement, et masquer et donner un semblant de raison à la guerre inique du libéralisme et du radicalisme révolutionnaires contre l'Église. C'est alors que la langue officieuse d'abord, et la langue officielle ensuite, inventa le rétablissement « du droit exclusif de l'État à la collation des grades. »

L'idée ne manque pas de prétention ; mais, logique et prétention sont deux choses bien souvent en désaccord pour ne pas dire toujours en opposition. Or, le cas actuel est prétentieux et illogique. Une telle assertion paraîtra peut-être, sinon irrévérencieuse, tout au moins bien hasardée ; car, il est certain que M. Waddington n'a pas annoncé et déposé son projet de loi, sans y avoir mûrement réfléchi. — Nous n'en doutons pas. — Ce que nous contestons, c'est la légitimité de la formule : « rétablir le droit exclusif de l'État à la collation des grades. » — Que signifie le mot *rétablir?* — Au sens propre : remettre en bon, en meilleur état ; au figuré, faire renaître. — Or, le droit exclusif de l'État à la collation des grades, n'est pas plus en mauvais état qu'il n'est menacé de ruine complète. Donc, quelques subtils que soient les raisonnements que l'on emploiera, quelque captieuse que soient les raisons que l'on invoquera pour défendre le projet ministériel et attaquer l'institution récente du Jury mixte, jamais on ne parviendra à légitimer un projet qui repose tout entier sur une prétention

absurde. L'expression est dure, nous en convenons, mais elle est parfaitement juste.

Sollicitées, ou plutôt sommées par le Gouvernement, les deux Chambres pourront, si tel est leur bon plaisir, abroger les articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet, mais quoiqu'elles fassent, elles ne parviendront jamais à « rétablir le droit exclusif de l'État à la collation des grades ». C'est là une œuvre au-dessus de leur puissance. Et pourquoi? — Parce que pour rétablir, il faut qu'au préalable, il y ait eu démolition, comme pour restituer, il faut qu'il y ait eu vol. Or, l'institution du Jury mixte n'a dépouillé l'État d'aucune de ses prérogatives. Donc l'État n'a droit à aucune restitution, ses prétendus droits n'étant nullement lésés. Cette affirmation est sans doute bien osée, en face des affirmations contraires des gardiens des droits de l'État. Peu importe, si osée qu'elle soit, elle est d'une rigoureuse exactitude. — Précisons.

A quelle époque remonte l'expression : Facultés de l'État? — Au 12 juillet 1875, ni plus tôt, ni plus tard. C'est, en effet, la loi du 12 juillet, qui la première, s'est servie de cette expression, et l'a appliquée aux Facultés instituées par ou en vertu du décret du 17 mars 1808, à titre de membres de l'Université impériale, et depuis la suppression du trésor spécial de l'Université rétribuées et entretenues exclusivement sur les ressources générales fournies par le budget des recettes. Cette origine est loin, comme on le voit, de se perdre dans la nuit des temps, puisque quelques mois seulement nous séparent de l'invention de cette expression nouvelle qui a fait naître une étrange confusion, en autorisant l'État à s'identifier avec les Facultés recrutées par lui et vivant des deniers des contribuables.

Les membres de l'enseignement public ont encouragé de leur mieux cette confusion, pensant qu'elle leur serait propice, mais c'est bien à tort. Actuellement, il est vrai, il n'est pas en France une seule Faculté universitaire, sans distinction d'origine, qui, parodiant les mots célèbres de Louis XIV, ne se sente disposée à dire : *l'État, c'est moi!* Mais cette formule,

rationnelle dans la bouche du grand Roi, est par trop ambitieuse de la part des Facultés de l'ancienne Université de France. Car ces Facultés ne sont pas l'État, mais simplement des corps émanés de la puissance publique qui leur a délégué, simplement à titre conditionnel, sans les aliéner à jamais, certains droits qui sont de leur nature excessivement régaliens. Parmi ces droits, ne se trouve nullement, comme l'affirment les universitaires, et comme semble le croire l'opinion générale, le droit de *collation des grades*. Ce droit appartient, d'une manière exclusive, au pouvoir exécutif qui l'avait retenu pour lui par le décret de 1808, et qui ne s'en est point dessaisi par la loi de 1875.

Quatre choses sont à distinguer dans le grade, et le système général des lois qui régissent la matière fait cette distinction. Ce sont : 1° le grade lui-même avec les prérogatives que comporte sa collation ; 2° les conditions d'études obligatoires pour aspirer au grade et s'y préparer ; 3° l'examen qui constate la capacité de l'aspirant ; 4° enfin, l'acte par lequel le grade lui est conféré. De plus, les droits du gradué peuvent être étendus ou restreints par des lois spéciales, sans que ces lois altèrent en rien l'organisation générale de l'enseignement. Pour cette raison, nous laisserons de côté la théorie du grade et des prérogatives dont jouit le gradué, et nous ne nous occuperons que de la préparation, de l'examen et de la collation.

La loi du 12 juillet 1875 a-t-elle porté un préjudice grave aux droits de l'État, comme semble le croire l'honorable M. Waddington ? — Nous ne le pensons pas, et c'est bien à tort que les ennemis de la liberté de l'enseignement supérieur, s'emparant de cette idée, annoncent avec fracas qu'ils vont s'en aller en guerre pour défendre les droits de l'État contre l'invasion du cléricalisme. Par compassion pour eux d'abord, et ensuite pour leur épargner la peine de dépenser une si noble ardeur en pure perte, nous allons examiner quelle était l'économie du régime en vigueur avant la loi de 1875, et quelle elle est depuis.

Avant la loi de 1875, les membres des anciennes Facultés

universitaires, théologie, droit, médecine, sciences et lettres, dont la nomination appartient au pouvoir exécutif, possédaient seuls, en vertu du décret de 1808 et par délégation du Chef de l'Etat, le droit exclusif de distribuer l'enseignement qui prépare aux grades. Seuls, depuis la loi de 1850, les grades fondamentaux de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences, faisaient exception. De cet état de choses, il résultait que seul l'enseignement des Facultés universitaires avait valeur légale. Tout autre enseignement, il est vrai, n'était pas proscrit, et tout étudiant, un étudiant en droit, par exemple, pouvait se faire instruire par qui bon lui semblait dans la science des lois ; mais eût-il eu pour instituteur particulier, un habile jurisconsulte, un Dupin, et eût-il promis de devenir un éloquent avocat, un Berryer, qu'il n'y aurait pas eu d'exception en sa faveur, et que, *légalement*, il eût été déclaré *inapte* à subir les examens d'où procède le grade, si, outre ces leçons privées, il n'eût suivi les cours d'une Faculté de droit. Telle était la première attribution faite aux Facultés universitaires, dites aujourd'hui de l'Etat. Cette attribution était exclusive, mais elle n'était pas absolue ; car le programme, la série et la durée des études qui devaient être poursuivies par devant chaque ordre de Facultés, étaient réglés non par les Facultés elles-mêmes, mais par le Ministre de l'Instruction publique.

Une seconde prérogative était encore attribuée aux mêmes Facultés, cette fois éminemment exclusive ; c'était celle qui leur conférait le droit de constater, par des examens solennels, le degré d'instruction de l'étudiant qui, pendant une période normale, avait suivi assidûment leurs cours. Les membres de ces Facultés jugeaient par là de l'aptitude de l'aspirant, et décidaient s'il était digne ou non de recevoir le grade, et, en cas d'avis favorable, le recteur lui délivrait un certificat témoignant de son aptitude et de son instruction.

En vertu de la loi de 1875, les Facultés et les Universités libres doivent partager le double privilége de la préparation légale avec les Facultés dites de l'État, à la condition stricte qu'elles subiront le même règlement général d'études et four-

niront les mêmes garanties réglementaires que les Facultés universitaires. Mais entre le privilége légal de préparateur et d'examinateur et la collation des grades, il y a une différence notable, et la loi du 12 juillet n'a aucunement amoindri le droit régalien que l'organisateur de l'Université avait réservé à l'État par son décret du 17 mars 1808.

Voici les termes formels par lesquels ce décret réservait la collation du grade au grand-maître de l'Université, c'est-à-dire à l'État.

Article 58. — « D'après les examens, et sur les rapports des « Facultés, visés par les recteurs, le grand-maître ratifiera les « réceptions. Dans le cas où il croira devoir refuser cette rati- « fication, il en sera référé à notre Ministre de l'Intérieur, qui « nous en fera son rapport, pour être pris par nous, en notre « Conseil d'État, le parti qui sera jugé convenable.

— « Lorsqu'il le jugera utile au maintien de la discipline, le « grand-maître pourra faire recommencer les examens pour « l'obtention des grades. »

Depuis le règne de Louis XVIII, date de la création du ministère de l'Instruction publique, la fonction de grand-maître de l'Université s'est confondue avec les attributions du titulaire de ce ministère, et celui-ci, au nom du Chef du pouvoir exécutif, roi, empereur ou président de république, confère le titre effectif du grade, le diplôme, lequel n'est jamais délivré qu'avec cette formule, sur la portée de laquelle il est impossible de se méprendre :

— « Le Ministre..., vu le certificat d'aptitude délivré par la « Faculté de..., vu l'approbation donnée à ce certificat par le « recteur de l'Académie de..., ratifiant ledit certificat... »

L'autorité du ministre est donc absolue. Bien plus, le ministre, soit qu'il ne trouve pas opportun ou juste d'approuver la décision de la Faculté, soit que le recteur estime que la Faculté a mal jugé, quand bien même celle-ci serait d'un avis unanime, peut ne pas ratifier le certificat d'aptitude et refuser la délivrance du diplôme, laquelle entraîne la non-collation du grade. L'autorité du ministre va encore plus loin. Sans l'avis

d'aucune Faculté, et en dehors de toutes les règles et conditions ordinaires, le ministre peut décerner le premier des grades, celui de docteur, à un savant qui se serait signalé par ses travaux. L'usage et la jurisprudence ont consacré cette interprétation large de l'article 59 du décret de 1808.

Il est certain, qu'en fait, le ministre a peu usé du droit de conférer le grade de docteur en dehors des conditions ordinaires ou pour refuser soit ce grade, soit un autre, malgré l'avis favorable et le certificat d'aptitude de la Faculté compétente, mais qu'importe? L'essentiel est qu'il en ait usé quelquefois, et cela est arrivé. Donc le droit du ministre est absolu et souverain.

Tels étaient les principes qui, sous l'empire du décret de 1808, réglaient les attributions du ministre de l'Instruction publique et des Facultés universitaires, et déterminaient leurs pouvoirs respectifs. Voyons maintenant si la loi du 12 juillet a modifié cet état de choses.

En quoi et comment le jury mixte institué par la loi de 1875 porte-t-il atteinte aux droits de l'État? — Les défenseurs à outrance de ces prétendus droits se gardent soigneusement de rien préciser sur ce point, et cela pour une raison bien simple, c'est qu'il leur est matériellement impossible de trouver dans cette loi l'ombre d'une disposition attentatoire à ces droits, qui ne sont pour eux qu'une mise en scène, un motif de combat, une machine de guerre. En veut-on la preuve?

La loi du 12 juillet n'édicte pas en faveur du jury mixte une manière de procéder autre que celle usitée par les anciennes Facultés universitaires. Le droit et le devoir de contrôle qui incombaient à l'autorité académique, au recteur et à ses subordonnés, restent toujours en vigueur. La formule de diplôme actuellement en usage n'est pas même changée, et le ministre en exercice conserve intact le droit de surveiller et de faire surveiller par ses agents la procédure de l'examen, d'en vérifier la régularité et même d'en apprécier le fond; et s'il juge que les formes ont été violées et qu'il y a eu, quant au fond, faute grave, de la part du jury mixte, il reste libre d'en

rejeter la décision. Les droits de l'État n'ont donc rien à craindre, ils ont été soigneusement sauvegardés.

Quels sont les pouvoirs délégués au jury mixte? — L'examen et la délivrance du certificat d'aptitude. En somme, aucune attribution différente de celles possédées par les Facultés dites de l'État. Comment se composeront ces jurys? — Leur composition sera substantiellement la même que celle des bureaux d'examen des Facultés, qui se composent de docteurs que le ministre a, au préalable, distingués et choisis au milieu de la masse des docteurs, pour en faire des chargés de cours ou des professeurs dans les dites Facultés.

Or, les jurys mixtes se composeront, pour une moitié, des mêmes docteurs que ci-dessus, et pour l'autre moitié de docteurs que le ministre choisira parmi ceux qui enseigneront dans les Facultés et les Universités libres. Donc, sur ce point encore, les droits de l'État, représenté par le ministre de l'Instruction publique, sont pleinement sauvegardés et à l'abri de tout péril; car, loin de limiter le pouvoir ministériel, la nouvelle loi lui a, au contraire, donné une plus grande étendue.

Le jury mixte, en effet, ne peut être formé et mis en mouvement que par le ministre. C'est ce fonctionnaire qui en choisit les membres, qui en nomme le président, qui fixe les époques et les lieux où il siégera, tandis que les anciennes Facultés formaient elles-mêmes leur bureau d'examen pour chaque session. Donc la loi a donné à l'État plus qu'il n'avait. C'est de la dernière évidence. Mais qu'importe l'évidence? Le mot d'ordre est donné, il faut crier quand même, dût-on le faire à tort et à travers. Une inconséquence de plus ou de moins dans les bagages de l'école révolutionnaire radicale, c'est peu de chose, mais à l'actif d'un gouvernement conservateur, c'est toujours trop.

Le Gouvernement a donc, en demandant, par l'organe de M. Waddington, l'abrogation pure et simple des articles 13 et 14, commis une faute et une grave inconséquence. Nous disons grave, car, si l'on veut chercher des points de comparaison, on trouvera facilement que le jury mixte, en matière de grades

universitaires, aura exactement la même origine que les jurys d'examen institués pour les concours d'agrégation des classes de lycées; que sa nature sera semblable à celle des commissions chargées, dans chaque département, d'examiner les aspirants et aspirantes au brevet de capacité, lesquelles sont nommées en vertu de la loi du 15 mars 1850. Or, ces commissions fonctionnent régulièrement depuis plus de vingt-cinq ans. Ont-elles jamais encouru le reproche de porter atteinte aux droits de l'État? — Que nos adversaires nous le prouvent.

Que risquent donc tant ces fameux droits de l'État, mis en avant avec tant de fracas?

Rien, absolument rien. — A l'aide des termes de la loi elle-même, il nous semble avoir prouvé, jusqu'à l'évidence, que la prérogative du Ministre de l'instruction publique, n'a subi d'altération qu'en bien, en ce sens que son autorité doit encore recevoir une plus grande extension. Donc les droits de l'Etat n'ont rien à craindre de la loi de 1875 et les articles 13 et 14 ne renferment rien d'attentatoire contre eux. Le mal, c'est qu'ils gênent nos libres-penseurs et nos révolutionnaires, partisans acharnés du Dieu-Etat. Là est tout le secret de la violence des attaques dont ils sont l'objet. Le radicalisme jette les hauts cris, et rôde comme une bête fauve autour de cette loi. Il voudrait au plus tôt la détruire, parce qu'il comprend qu'elle lui enlèvera les intelligences d'élite qu'il voudrait flétrir par le souffle pestilentiel de ses impiétés et étouffer sous le honteux niveau de la laïcité.

Atteindra-t-il ce but qu'il poursuit avec cet acharnement fiévreux et haineux qui distingue toujours les ouvriers du mal des ouvriers du bien? Si le gouvernement le seconde, et il nous paraît en train de le faire, le radicalisme peut compter sur une victoire certaine. Néanmoins quoi qu'il arrive, nous ne désespérerons de rien; parce que nous savons par expérience, que si l'erreur et le mensonge l'emportent souvent sur la vérité et le bien, ce triomphe n'a jamais qu'une durée éphémère.

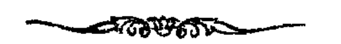
L'institution du jury mixte n'enlève rien à l'Etat de la puissance qu'il exerce, en vertu du décret de 1808, en matière

de collation des grades. Tout lecteur impartial, s'en convaincra sans peine. Comment se fait-il donc, que bon nombre d'honnêtes gens, même religieux ont pu et puissent se laisser prendre encore aux sophismes de nos adversaires ? C'est qu'en France, on a pour habitude de juger la politique et les lois avec des phrases préparées d'avance, au lieu de subordonner son jugement à l'analyse patiente des idées et des faits.

Pour nous, catholiques, la lumière est faite, mais se fera-t-elle aussi dans les hautes sphères gouvernementales, l'honorable M. Waddington s'apercevra-t-il, après mûre réflexion, que pour obvier à certains inconvénients imaginaires du jury mixte, il n'est pas nécessaire de remanier la loi de 1875 avant que *l'essai loyal* en ait été fait? Se convaincra-t-il que rédiger avec maturité un règlement d'administration publique conforme à l'esprit et au texte de la loi, ce doit être, pour lui, une œuvre suffisante et une tâche assez difficile et assez honorable ? — Nous n'osons l'espérer.

Mais si cette loi, sur laquelle, nous avions, nous catholiques, fait reposer des espérances qui nous sont particulièrement chères, est refondue et mutilée, faudra-t-il nous répandre en récriminations amères et violentes? Non, depuis cinq années, en face d'odieuses manœuvres et d'insultantes provocations, nous avons témoigné de trop de patience et de trop de sagesse, et notre esprit est animé d'un patriotisme trop pur, pour que nous marchions sur les traces des artisans du désordre. — Devons-nous nous laisser abattre et nous décourager? — Non encore. L'abattement et le découragement sont indignes d'un cœur chrétien. — Nous faudra-t-il abandonner la lutte? —Non. Nous combattrons comme nous avons combattu.

A. LAILLIER.



DE LA MÉTHODE SCOLASTIQUE.

M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, vient de terminer dans la dernière livraison de son recueil (janvier 1876) la publication d'un long pamphlet dirigé contre la méthode scolastique. Cette parodie burlesque s'est prolongée six mois durant, accompagnée de réflexions, d'éclaircissements et de divers documents destinés à jeter le discrédit et le ridicule sur la grande doctrine qui fait la plus pure gloire de notre Moyen-âge, et qui est au fond, quoiqu'on en dise, *la philosophie chrétienne*, comme l'appelle un illustre maître qui la connaissait bien, le chanoine Sanseverino.

Que les progrès de la scolastique à peu près rétablie en la place qu'elle mérite, et enseignée dans toutes les écoles où l'on fait encore de la philosophie, c'est-à-dire dans les grands séminaires et dans les scolasticats des ordres religieux, que ces progrès agacent les nerfs des traditionalistes, nous n'en sommes pas surpris. Mais la résurrection de la scolastique rencontre d'autres opposants parmi les catholiques. Quand la discussion ne porte que sur des points secondaires et de tout temps débattus, elle n'a pas grand inconvénient ; elle est même utile en ce qu'elle force les contradicteurs à réfléchir plus mûrement, et l'exactitude y gagne. C'est autre chose quand tout l'édifice de la doctrine philosophique est attaqué. Et il nous semble que telle est la portée des articles publiés dans les *Annales*.

Nous sommes assez en communauté d'idées avec M. Bonnetty sur la plupart des questions pour avoir le droit de le contredire sur un point sans craindre d'altérer la sympathie

qui nous unit à lui. Nous espérons aussi ne pas manquer au respect qu'il mérite de la part de tous les catholiques pour les longs et importants services qu'il a rendus à la science, et surtout à l'histoire religieuse. Mais ce savant publiciste si net dans ses attaques contre la scolastique, nous permettra de répondre avec une entière franchise

I.

Examinons d'abord aussi brièvement que possible les documents qu'il apporte contre les méthodes anciennes. Ils ont les provenances les plus diverses. Le premier est un bref du Saint-Père à M. l'abbé Lebrethon, à propos de sa *Summa minor*, excellent abrégé de saint Thomas. Nous en parlerons à la fin de cet article, parce que nous serons heureux d'y appuyer nos conclusions.

Les autres autorités sont bien différentes : c'est d'abord la parodie dont nous avons parlé en commençant, et qui est intitulée : *Éloge funèbre du Très-Haut et Très-Enfoncé philosophe Frisesomoron*, par le P. Sourciat, carme déchaussé, et docteur en Sorbonne ; puis, en guise de pièces justificatives, une scène du *Sganarelle* de Molière, où l'on voit le docteur Pancrace écumer de colère contre l'impertinent qui avait osé dire la *forme* d'un chapeau, tandis qu'il faut dire la *figure ;* ensuite une scène de *Gillet de la Tessonnière* contre l'*Entéléchie* d'Aristote. Enfin, comme dernier assommoir, une poésie en style de Gresset, plate et anonyme, dont nous ne dirons pas autre chose.

Commençons par le *Sourciat* qui est la pièce de résistance. Cette censure de la scolastique, dit M. Bonnetty, *a pour but surtout de propager la philosophie cartésienne, ce en quoi elle n'a que trop réussi*. Voilà une mauvaise recommandation pour le libelle dont le mauvais esprit est avéré tout d'abord.

Faisons remarquer, à propos de cette pièce, que Descartes et ses partisans, adversaires pleins de morgue du *magister dixit*, l'ont employé très-volontiers pour leur système. Des-

cartes en appelait à ses idées claires, et prenait de très-haut quiconque n'en avait pas la même intuition que lui. Il eut souvent maille à partir avec les meilleurs esprits de son temps, et les arguments des vieux philosophes lui firent rentrer dans le corps bien des témérités. — Les arguments ayant moins de prise sur des plaisanteries, les successeurs de Descartes, nés malins, employèrent contre la scolastique l'arme du ridicule.

Or, cette arme n'est honnête qu'à une condition, c'est qu'elle soit employée pour appuyer de bonnes raisons. Si vraiment Descartes eut éreinté le vieil Aristote, alors il eut été séant d'en rire. Corneille l'a fort bien dit :

> La raillerie est belle après une victoire,
> On la fait avec grâce aussi bien qu'avec gloire.

Mais Aristote avait perdu dans le conflit moins de plumes que Descartes. Et si M. Bonnetty veut se donner la peine de lire dans Goudin, savant scolastique du XVIIe siècle, qui fait encore de nos jours autorité dans l'école dominicaine tout entière, la réfutation du système des tourbillons de Descartes, il trouvera que l'avantage de la plaisanterie n'est pas du côté du P. Sourciat.

Le P. Sourciat, en effet, n'apporte pas d'arguments, mais il se contente de rire d'un certain système qu'il tire du plus creux de son cerveau, et dont il gratifie Aristote. Or le système dont il rit n'est pas du tout celui d'Aristote, il est encore bien moins notre grande scolastique, c'est du Sourciat tout pur, et c'est très-sot sans le moindre doute. Qu'il garde son droit d'auteur, et nous le laisserons se moquer des fantômes qu'il a rêvés.

Voici sa méthode. Il suppose que son fameux *Friscsomoron* passe par tous les degrés de la philosophie péripatéticienne, énumérés avec complaisance. Pour ridiculiser les termes, Sourciat les traduit à sa façon, les défigure, en invente de nouveaux, imagine des énumérations burlesques, qu'il attribue à Aristote et à Barbay. Les figures du syllogisme d'où il a tiré le nom de son héros et les *catégories* excitent surtout la verve du pamphlétaire. Il épuise pour remplir les catégories toute son érudi-

tion en fait de cuisine, de basse-cour, d'équitation, etc. Puérilités assez peu dignes d'un docteur en Sorbonne. M. Bonnetty assure en note qu'on peut voir dans les livres du péripatéticien Barbay toutes les divisions et toutes les expressions dont le P. Sourciat se raille. Nous n'avons point lu Barbay, mais nous soupçonnons bien cette note.

Le savant docteur avait plus beau jeu sur la physique scolastique quoiqu'elle vaille mieux qu'on ne le croit souvent. Mais quel remède propose-t-il aux erreurs des anciens physiciens? *La Genèse de Descartes*, qui donne à son héros le coup de la mort. — Un jour que l'illustre Frisésomoron s'était échauffé sur ce sujet, « il envoya chercher une carafe d'orgeat chez son cafetier ordinaire. Ce perfide avait été gagné depuis longtemps par ses ennemis pour lui donner un poison lent; il jugea que l'occasion de faire son coup était des plus favorables: en conséquence il brouille dans l'orgeat :

« 12 grains d'atomes crochus,
« 2 onces de matière striate avec ses parties rameuses,
« De la poudre des satellites de Jupiter-Ana,
« Quatre dragmes de matière globuleuse,
« Un quarteron de vortex,
« Et un demi-septier de matière subtile. »

« Ce sont en effet, remarque en note M. Bonnetty, les principaux changements que les Cartésiens introduisirent dans la physique. » Frisésomoron avala ce tripotage et en mourut. Et certes, trois et quatre fois Cartésien l'estomac capable de digérer de si abominables drogues!

La pointe que Sourciat enfonce ici dans le sein de Descartes est incontestablement la plus plaisante du pamphlet.

Une dernière observation sur cette œuvre qui méritait fort bien l'oubli où elle moisissait. Elle n'est qu'un raccommodage de l'*arrêt burlesque* de Boileau. Mais le satyrique avait eu le bon goût d'être court, et c'est le plus grand mérite du genre.

Quant à Molière, on est assez étonné de voir alléguer son autorité contre la scolastique, surtout quand M. Bonnetty avoue

que dans les œuvres du grand comique tous les principes sociaux et chrétiens sont sacrifiés. La scène du docteur Pancrace est d'ailleurs très-plaisante. Mais s'il suffit d'être plaisant pour avoir raison, il faudra dire que Molière a eu raison de la sainteté du lien conjugal, de la piété filiale, de la dévotion, de la probité, des bienséances chrétiennes et à peu près de tout ce qu'il y a de respectable au monde. Puisqu'il a passé sa vie à tourner le bien en ridicule, il y a fort à parier qu'il n'eut point ri de la scolastique si elle n'eût rien valu.

Nous pensons bien que M. Bonnetty veut attaquer la forme scolastique, et non pas le fond de doctrine catholique qu'elle renferme. Mais qu'il y prenne garde. Dans ses réflexions, il fait fi de termes consacrés par de solennelles définitions de foi. Il n'ignore assurément pas les décrets du Concile général de Vienne, et du IVe Concile de Latran, définissant que l'âme est la forme substantielle du corps. Le premier surtout est aussi scolastique qu'on peut le désirer; voici ses expressions : *Doctrinam omnem temerè asserentem aut vertentem in dubium quod substantia animæ rationalis seu intellectivæ vere ac per se humani corporis non sit forma, velut erroneam ac veritati catholicæ inimicam fidei, prædicto sacro approbante Concilio reprobamus : Definientes, ut cunctis nota sit fidei sincera veritas ac præcludatur universis erroribus aditus ne subintrent, quod quisque deinceps asserere, seu tenere pertinaciter præsumpserit quod anima rationalis seu intellectiva non sit forma corporis humani per se et essentialiter, tanquam hæreticus sit censendus.* — Il nous semble qu'avant de se moquer de la matière et de la forme des scolastiques il faudrait prier le Saint-Esprit de retirer ses expressions.

Sous le bénéfice de cette remarque, nous pourrions laisser là le Gillet de la Tessonnière dont les vers cités par M. Bonnetty sont tout simplement un dogme tourné en ridicule.

Nous donnerons pourtant quelques-uns de ces méchants vers, que nous prions nos lecteurs de comparer avec le bref Pie IX à l'évêque de Breslau, du 30 avril 1860.

Trois âmes font mouvoir tout ce vaste univers.
Aux plantes seulement est la *végétative,*
La sensitive au corps, l'âme à l'*intellective,*
Et donne l'existence aux deux qu'elle comprend,
Ainsi qu'un petit corps est compris dans un grand.

Voilà la doctrine qui est livrée à la moquerie. Or, c'est la doctrine de l'Église. Pie IX dit : « Ce sentiment qui met dans l'homme un seul principe vital, savoir l'âme raisonnable de laquelle le corps reçoit à la fois et le mouvement et la vie tout entière et le sentiment, est le plus commun dans l'église de Dieu, et, au jugement du plus grand nombre des docteurs et des plus autorisés, est si étroitement uni au dogme de l'Église, qu'il en est la légitime et la seule véritable interprétation, et que par conséquent il ne peut être nié sans erreur dans la foi. »

II.

Mais voici un document plus important que des scènes de comédie. C'est un bref du Saint-Père louant M. l'abbé Lebrethon d'avoir dégagé autant que possible la *Somme théologique de saint Thomas* de sa forme scolastique. Ainsi traduit M. Bonnetty. Mais telle n'est pas la pensée de Pie IX.

Pour comprendre ce bref, il faut savoir que M. Lebrethon est l'auteur de deux excellents résumés de la Somme de saint Thomas. Le premier est en français (*Petite Somme théologique à l'usage des ecclésiastiques et des gens du monde*) ; il a pour but de *populariser la Somme de saint Thomas, d'en faciliter l'étude, d'en présenter la clef à ceux qui se sentiront de l'attrait pour elle.* Ce sont les paroles de l'auteur dans son introduction. Ainsi, parce que malheureusement les études diminuées qu'on fait aujourd'hui empêchent un grand nombre d'hommes de lire saint Thomas, M. Lebrethon leur présente de la doctrine du grand Docteur ce qu'ils peuvent en comprendre, avouant qu'il serait bien préférable qu'ils pussent chercher cette doctrine dans saint Thomas lui-même.

M. l'abbé Lebrethon ne s'est pas borné là, il a écrit un autre

résumé en latin, intitulé : *Theologia seminariorum totius orbis, seu sancti Thomæ Aquinatis summa minor, tractatibus et notis ad Concilium Tridentinum et Vaticanum exacta.* Dans ce cours de théologie, l'auteur admet parfaitement et avec une profonde raison toute la terminologie de saint Thomas ; mais il abrége afin que son livre puisse être enseigné en trois ans. Il retranche certaines questions actuelles et utiles à l'époque de saint Thomas, mais aujourd'hui tombées, et en insère d'autres que saint Thomas n'a point traitées *ex professo* parce qu'elles n'étaient point soulevées de son temps. C'était un grand service rendu aux études théologiques. L'auteur en fut récompensé par un bref très-aimable du Saint-Père.

Le bref rappelle d'abord le premier résumé en français, dégagé autant que possible de l'appareil scolastique, afin qu'il soit accessible à tout le monde. M. Bonnetty conclut que Pie IX désire qu'on dégage S. Thomas de sa forme scolastique. Oui, de même qu'il désire sans doute qu'un curé qui fait le catéchisme mette la doctrine chrétienne à la portée des enfants. Est-ce à dire qu'il désire qu'on dégage le Concile de Trente de sa forme théologique ? — Puis il le félicite d'avoir résumé en latin la *Somme de saint Thomas*, en se servant des paroles mêmes de saint Thomas (*ut plurimum iisdem Angelici Doctoris verbis*). Enfin il loue les additions de M. l'abbé Lebrethon (1). — M. Bonnetty triomphe de ce que le Saint-

(1) Voici le texte du bref en question :

« PIUS PP. IX.

« *Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.*

« Qui te, Dilecte Fili, commendavimus alias, quod sancti Thomæ Summam theologicam apparatu scholæ expeditam, quoad licuit, et breviori conclusam eloquio vernacula tuæ nationis lingua vulgaveris in omnium usum, dum errorum licentia tantum postulabat remedium.

« Gratulamur nunc tibi, quod Summam eamdem latinè et ut plurimum iisdem Angelici Doctoris verbis contractam exhibueris clericorum seminariis ; ut, qui olim veritatem tradituri sunt et adversus serpentes errores propugnaturi, a prima ætate tuta solidaque scientia imbuantur, et idoneis instruantur armis ad certamen subeundum.

« Libenter idcirco excepimus et grato animo parva illa quinque volumina,

Père trouve saint Thomas incomplet. En effet il n'a pas refuté les subtilités de Luther et des jansénistes. Mais lui en faire un reproche est tout aussi peu raisonnable que si on accusait saint Grégoire de Tours d'être incomplet parce qu'il n'a pas raconté l'histoire de Charlemagne.

Nous croyons que le bref cité est un beau témoignage en faveur de la scolastique représentée par son plus illustre Docteur. Les termes scolastiques y sont même préconisés (*iisdem Angelici Doctoris verbis*). — Cette pensée du Saint-Père est exprimée plus formellement encore dans le bref que M. l'abbé Lebrethon a reçu pour sa *Petite Somme* en français ; « Puisque saint Thomas d'Aquin, y est-il dit, doué d'un génie vraiment angélique, saisissant les relations les plus intimes des vérités, a su embrasser leur doctrine (la doctrine des Pères de l'Eglise), en faire un seul corps et l'exposer avec la *méthode scientifique*, Nous pensons que si la lecture et l'intelligence de ses ouvrages *est le meilleur remède à nos maux*, les travaux entrepris pour aplanir en faveur du grand nombre les difficultés qui empêchent de la lire et de la comprendre sont pareillement un bienfait très-approprié au temps où nous vivons.

« Vous vous êtes appliqué à dépouiller du sévère manteau de la scolastique la *Somme théologique* de ce grand Docteur, à en faire un abrégé français, et à la rendre accessible à toutes les personnes qui, pour une cause ou pour une autre n'auraient pu puiser la science à cette source profonde (1) .»

quibus complexus fuisti sancti Thomæ doctrinam, nonnullis etiam auctam disquisitionibus, quæ a recentiorum temporum adjunctis invectæ in eximio illius opere desiderabantur...

« Datum Romæ apud S. Petrum, die 30 julii 1874, Pontificatus nostri anno vicesimo nono.

« Pius PP. IX. »

(1) Nos lecteurs liront avec plaisir le texte de ce magnifique éloge de la scolastique, qui leur rappellera le souvenir d'un beau livre :

« PIUS PP. IX.

« *Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.*

« Dum rationalium omnium principiorum perturbatio, eam invexit in philosophicas disciplinas confusionem ac licentiam, unde nova quotidie erumpunt opi-

Ainsi le désir du Saint-Père est qu'on lise saint Thomas lui-même, dont la lecture et l'intelligence sont le meilleur remède à nos maux. Or, pour que cette lecture intelligente devienne possible, il faut évidemment qu'on commence par étudier la philosophie scolastique, et c'est en effet le désir du Pape que cette philosophie soit enseignée dans les séminaires, « afin que ceux qui doivent un jour enseigner la vérité aux autres, et combattre les erreurs du temps présent soient imbus dès leur jeunesse d'une doctrine sûre et solide et munis de bonnes armes pour le combat ». (Bref cité plus haut).

D'ailleurs voici un témoignage plus solennel. M. Bonnetty sans doute croit au *Syllabus*, et il a lu, pensons-nous, la XIIIe proposition condamnée, qui résume substantiellement ses articles : « La *méthode* et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie, ne conviennent plus aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences ». — *Methodus et principia, quibus antiqui doctores scolastici theologiam excoluerunt, temporum nostrorum necessatibus scientiarumque progressui minimè congruunt.*

Le retour aux études scolastiques est donc tout-à-fait dans

nionum monstra religioni non minus exitialia quam ipsi humanæ societati, optandum sane est, ut pristinæ tandem honoris sedi reddatur sana illa philosophia, quæ ab Ecclesiæ Patribus exacta ad catholicæ religionis dogmata, et revelationis subsidio illustrata atque aucta, tamdiu informaverat animos, scholasque exornaverat.

« Cumque S. Thomas Aquinas, angelica prorsus mente complexus veterum illorum doctrinam, intimisque veritatum nexibus perscrutatis, eam in unum corpus scientifica methodo digestum compegerit; sicuti in ejus operum lectione et intellectu aptissimum malo remedium quærendum esse putamus, sic temporum adjunctis accommodatissimum censemus laborem et operam in id susceptam, ut emollitis ejus lectionis et intellectus difficultatibus, beneficium ad plurimos porrigatur.

« Cum itaque tu, dilecte Fili; summam theologicam Angelici Doctoris, scholastici paltii severitate exutam, et gallica lingua contractius redditam iis etiam obviam facere curaveris qui, quacumque de causa, ex ipso fonte scientiæ latius haurire haud facile possent, gratulamur tibi, quod ita rationalium disciplinarum restitutioni suffragari pro viribus, ac prodesse studueris.....

« Datum Romæ apud S. Petrum, die 30 aprilis 1864. Pontificatus Nostri XVIII.

« PIUS PP. IX. »

l'esprit de l'Église, et la réaction catholique qui s'est opérée en France contre les idées révolutionnaires ne pouvait manquer de tourner à son profit.

III.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, nous posons, en finissant, quelques conclusions qui nous semblent résumer exactement la pensée des professeurs de philosophie catholiques, et de l'Église.

La scolastique a d'abord en sa faveur plusieurs préjugés très-considérables :

Elle est la philosophie enseignée dans les siècles chrétiens, et seule elle a pu mettre l'unité dans l'enseignement de la philosophie. Car des discussions, si chaudes qu'elles soient, sur quelques points accessoires ne brisent pas l'unité.

Son principal Docteur, saint Thomas, a toujours été regardé dans l'Église comme l'oracle de la théologie.

La scolastique fut combattue avec acharnement par la Réforme, et c'est à partir de cette époque qu'elle commence à perdre du terrain. Tous les ennemis de l'Église l'ont détestée; et, d'autre part, sa restauration dans l'enseignement concorde avec le retour aux véritables doctrines sur l'autorité de l'Église; considération à laquelle M. Bonnetty ne saurait être insensible.

Quand la philosophie abandonna ses principes, elle perdit aussitôt la carte. Vingt écoles se formèrent, depuis Bacon et Descartes, jusqu'à Condillac et Cousin. La plupart de ces systèmes furent plus ou moins ébréchés par l'*Index*, témoins Bacon, Descartes, Mallebranche, Condillac, Cousin, Lamennais. Les autres ont parfaitement laissé détruire le règne de Jésus-Christ dans la société, quand ils n'y ont pas contribué directement.

Quand une doctrine s'annonce avec de tels garants, nous

croyons qu'on doit y regarder à deux fois avant de s'en faire le détracteur.

Est-ce à dire que nous voulons ramener toute la science à l'état où elle se trouvait au XIII[e] siècle? Non certes; nous ne prétendons pas refaire de l'alchimie. Nous bénissons tous les progrès des sciences expérimentales, en souhaitant seulement qu'ils servent davantage à la gloire de Dieu. — Nous savons aussi que des hommes très-compétents croient que la physique et la chimie auraient d'utiles leçons à demander au Moyen-âge, et que les principes scolastiques sur la substance serviraient beaucoup à les réduire en corps de science.

Un des principaux griefs allégués contre la scolastique, ce sont ses termes barbares. Notre siècle n'a pas le droit d'en rire; car la chimie, la médecine, les mathématiques, et en général toutes les sciences dont on fait si grand bruit, ont une terminologie tout aussi barbare, et souvent moins raisonnable. Nous ne disons pas cela pour leur faire le procès; mais nous croyons qu'aucune science ne peut se passer d'une terminologie à part, qui semblera toujours barbare à ceux qui ne l'entendent pas. Une science ne saurait, sans ce moyen, approfondir les matières qu'elle traite, et vouloir lui enlever sa terminologie, c'est vouloir la détruire elle-même. La langue philosophique du moyen-âge avait une justesse et une précision qu'on ne rencontrerait nulle part ailleurs au même degré. Si elle semble parfois obscure, c'est qu'elle creuse à des profondeurs où nous ne savons plus descendre. Les études superficielles auxquelles nous réduit la révolution enseignante ont énervé notre esprit, et Pie IX signale avec une grande sagesse la lecture de saint Thomas comme le meilleur remède à ce mal.

Or si dans l'Eglise il y a des hommes qui ont plus besoin que les autres de se pénétrer d'une science si nécessaire, ce sont avant tout les prêtres. De là le devoir d'enseigner dans les cours de philosophie la doctrine et le langage scolastiques. Ou bien veut-on fermer saint Thomas aux étudiants en théologie?

Mais de plus, pour comprendre la métaphysique profonde

des anciens docteurs, il faut que l'esprit soit exercé. Or beaucoup de questions traitées dans la logique, par exemple les lois du syllogisme, qui semblent inutiles à plusieurs, servent merveilleusement à aiguiser l'esprit. Il n'est pas d'ailleurs sans quelque utilité de connaître à fond les procédés du raisonnement. Mais quand cette étude n'aurait d'autre but que d'exercer l'esprit, elle aurait encore sa raison d'être. On peut la comparer au jeu de *Quintaine* où les vieux chevaliers essayaient leur adresse sur un mannequin pour se préparer à combattre les ennemis de la chrétienté.

Au reste, le bon sens doit surveiller l'étude de la philosophie pour l'empêcher de s'attarder dans certaines discussions nécessaires au Moyen-âge, et aujourd'hui éteintes. Si l'on trouve ces discussions petites, les hommes du Moyen-Age trouveraient les nôtres beaucoup plus puériles encore, et cependant nous devons subir cette puérilité pour faire face aux objections de nos petits incrédules.

Ce que nous disons de l'étude des scolastiques doit s'appliquer à l'enseignement des séminaires. Mais, du reste, il faut nous pénétrer assez de la pensée des grands auteurs pour en mettre le fond à la portée des lecteurs ou des auditeurs qui ne sont pas familiarisés avec la scolastique, sans les rebuter par des termes qu'ils ne comprendraient pas. Le premier devoir d'un homme qui parle c'est de se faire entendre. Mais ceci c'est de la vulgarisation et non pas de la science.

M. Bonnetty reproche aux nouveaux scolastiques de faire sonner bien haut le nom de saint Thomas. Nous ne nous en défendons pas; car nous ne savons pas de nom plus digne de résonner dans l'église de Dieu. Sans doute il s'est trouvé dans l'Ecole des pédants qui ont voulu raffiner sur la doctrine des maîtres, et leur ont pris la subtilité sans posséder leur bon sens large. Ce n'est pas la faute de la scolastique. Est-ce qu'il est juste de dire que tous les hommes sont fous parce qu'il y a des fous à Bicêtre? — Quand on s'attache à une doctrine, on prend pour guides les maîtres et non pas les goujats. Si le Barbay de Sourciat ressemble à son portrait, que Sourciat l'étrille à son

aise, qu'importe? Si M. Bonnetty fait collection des manuscrits des obscurs pédants du XVIII[e] siècle, dont il cite cinq ou six, et qu'il y trouve de quoi rire, rien de mieux. Nous cherchons nos maîtres ailleurs, parmi les excellents, savoir les saints Docteurs du Moyen-âge, et leurs plus savants disciples de tous les siècles, comme Goudin au XVII[e], Sanseverino et Liberatore dans le nôtre. Et si ces noms déplaisent à M. Bonnetty, nous n'y savons nul remède.

M. Bonnetty jette à la face de la scolastique une accusation qui nous est beaucoup plus sensible que toutes les autres. Il prétend que cette doctrine s'attache au païen Aristote au détriment de Jésus-Christ. Si quelque péripatéticien de décadence s'est égaré à ce point, il a contre lui sans nul doute l'Ecole tout entière. N'est-ce pas la scolastique qui s'est définie elle-même par cette grande parole : *Fides quærens intellectum?* La foi est l'inspiratrice et la lumière de tout son enseignement. Saint Thomas, il est vrai, s'appuie volontiers sur Aristote. Mais Aristote n'a point paganisé saint Thomas, que nous sachions; c'est le contraire qui est arrivé. Saint Thomas *a délivré du mal* ce qu'il y avait de bon chez le philosophe. Et pour avoir sur ce point la pensée authentique de l'Ecole, nous engageons M. Bonnetty à relire dans la somme l'article intitulé : *Utrum sit* (*sacra doctrina*) *dignior aliis scientiis*? (I p., q. 1, art. 5). Le saint Docteur citant ce texte des Proverbes : *Misit ancillas suas ut vocarent ad arcem,* dit que ces servantes sont les sciences naturelles dont la théologie est la reine, qu'elle commande et dont elle se sert. Et développant sa pensée dans la réponse au second argument, il prononce ces paroles lumineuses qui marquent si nettement la situation de la raison vis-à-vis de la foi :

« Si la doctrine sacrée se sert des sciences philosophiques, ce n'est point par défaut ou insuffisance de sa part; mais c'est à cause de la faiblesse de notre esprit qui, par les connaissances naturelles de la raison, se laisse conduire plus facilement aux vérités que traite la théologie et qui sont au-dessus de la raison. »

Voilà la pensée inspiratrice de la philosophie scolastique. Elle dérive de la foi, *fides quærens intellectum* et elle mène à la foi. La vie des Saints nous fournit un exemple qui nous montre en acte la belle théorie de S. Thomas. Quand sainte Catherine, la patronne des philosophes, mourut, les Anges emportèrent son corps et l'allèrent ensevelir sur le sommet du Sinaï. Voilà l'image de la philosophie chrétienne. La science vient de la foi, comme celle de Catherine, et elle va chercher son repos sur le Sinaï lumineux de l'Évangile, sur la montagne de l'Église. Elle y est portée avec beaucoup d'amour par l'Ange de l'école.

GÉRY DELALLEAU,

des Augustins de l'Assomption.



DEVOIR DU SACRIFICE

EN FAVEUR

DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Mgr Sauvé, recteur de l'Université catholique d'Angers, nous adresse les réflexions suivantes, destinées à montrer quelle est la nature et l'importance des Universités catholiques, pour lesquelles les fidèles doivent faire en ce moment de grands sacrifices.

Nous croyons opportun de mettre ces savantes réflexions aux mains de nos lecteurs, qui ont si souvent à plaider la cause des Universités catholiques.

« Il n'est aucun catholique qui ne doive comprendre combien il est nécessaire que l'enseignement, sous toutes ses formes et à tous ses degrés, soit pénétré par la religion, base, centre et couronnement de l'éducation. Séparé de l'Église, et en dehors de son influence salutaire, l'enseignement reste exposé aux plus grandes erreurs, outre qu'il offre des dangers sans nombre, joints à une profonde lacune, je dis plus, à un vide affreux. Uni, au contraire, à l'élément religieux, et placé sous la suprême direction de l'Église, qui toujours et partout a favorisé si puissamment les sciences, les lettres et les arts, il ne court plus le même risque de s'égarer; il acquiert de nouvelles forces, reçoit un nouveau lustre et devient capable d'enfanter des prodiges. Heureuses les familles dont tous les membres ayant reçu un enseignement vivifié par la religion ressemblent à ces arbres qui, fécondés par l'action du soleil, donnent leurs fruits en temps opportun! Heureux les peuples qui, sous l'œil éclairé et vigilant de l'Évangile, cul-

tivent les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, sans danger pour leur foi et leurs mœurs! Malheur, au contraire, aux familles et aux nations qui, séduites par de misérables sophismes, voudraient que la religion fût chassée de l'école, et que l'enseignement fût totalement soustrait à l'autorité de l'Église et du Christ!

« Or, pour peu qu'on y réfléchisse, une Université catholique se révèle comme une institution où l'enseignement supérieur est marqué avant tout du sceau religieux, c'est-à-dire où la religion domine, en ce sens que rien d'hostile à ses dogmes, à sa morale, à ses droits ne soit enseigné aux élèves qui viennent y puiser la science, et que tout y concoure à l'affermissement et à l'exaltation de la foi.

« Une Université catholique, c'est une Université fondée par l'Église, ou du moins autorisée et surveillée par elle, dans laquelle, la science des sciences, la théologie, occupant la place d'honneur qui lui est due, les autres sciences viennent se ranger sous son sceptre sans rien perdre cependant de leur dignité, de leur libre allure dans la sphère qui leur est propre, heureuses et fières, au contraire, de vivre sous la haute tutelle de la doctrine sacrée, d'autant que la foi qui fournit à la théologie ses premiers principes, loin de détruire la raison, de nuire en rien à ses recherches, de s'opposer à aucune de ses conquêtes légitimes, ne fait que guider, fortifier, agrandir et perfectionner cette faculté : *fides non destruit rationem, sed excedit eam et perficit*, dit saint Thomas. Il en est de la foi pour le savant lancé sur le vaste océan des sciences humaines comme du phare lumineux qui dirige le navigateur et lui signale les écueils à éviter. Avec la doctrine catholique pour guide et pour appui, l'esprit n'a point à craindre de dépenser ses forces dans des questions hors de sa portée naturelle, de tomber dans des erreurs qui ne peuvent que nuire à la vraie science. L'Église ne repousse aucune vérité suffisamment constatée, ne s'oppose à aucun progrès littéraire ou scientifique; elle ne contredit que l'erreur hostile ou nuisible à la doctrine; elle ne déclare la guerre qu'à la science qui sort de ses propres limites pour mettre le pied sur un terrain qui n'est pas le sien, au détriment des droits de la vérité religieuse. Donc, les lettres et les sciences enseignées dans une Université catholique, loin d'être condamnées à subir une déchéance quelconque, ont plus de chances que partout ailleurs d'être cultivées avec sécurité et succès. L'expérience, du reste, ne démontre-t-elle pas victorieusement que la foi n'a jamais nui à la vraie science, et que d'illustres savants se sont fait gloire, dans tous les siècles,

d'être humblement soumis au symbole chrétien? Les élèves qui sortent de nos colléges catholiques sont-ils inférieurs à ceux des autres institutions, universitaires ou libres?

« Une Université catholique n'est pas seulement, à raison de la surveillance exercée par l'Église sur toutes les branches de l'enseignement, une institution où les droits de la foi sont efficacement sauvegardés, au profit même de ceux de la science; c'est encore une institution dont les maîtres et les élèves s'engagent à professer et à pratiquer la seule religion vraie, la seule voulue par Dieu, la seule qui puisse assurer la félicité de l'homme dans le temps et dans l'éternité. Or, c'est là une nouvelle garantie offerte aux parents chrétiens qui désirent avant tout que la vérité religieuse règne sur l'esprit et la volonté de leurs enfants. Joignez à cette garantie la surveillance, plus paternelle que magistrale, exercée dans les Universités catholiques sur les élèves qui en fréquentent les cours, surveillance qui s'étend non-seulement sur les études, mais sur l'ensemble de la vie, pour prévenir les fautes ou pour les réparer.

« Enfin, est-il besoin d'ajouter que ces institutions, en devenant choses de l'Église, *res Ecclesiæ*, et en étant spécialement bénies par le Saint-Père, ont par là même des avantages spirituels dont ne sauraient jouir les Universités qui vivent en dehors de l'Église et de son influence légitime?

« Cela bien compris, comment un chrétien pourrait-il rester indifférent aux Universités catholiques et ne vouloir contribuer en aucune façon à leur fondation où à leur entretien? Qui ne sait que ces établissements, appelés à être des foyers de lumière et de vie, ne peuvent se créer et se soutenir que par les efforts généreux et dévoués des enfants de l'Église? Aucune œuvre ne peut vivre sans ressources, et les ressources nécessaires pour alimenter les institutions catholiques ne peuvent venir que de la charité inépuisable des fidèles. — C'est de l'argent qu'on nous demande, dira-t-on. — Oui, c'est de l'argent, mais de l'argent destiné à une œuvre agréable à Dieu, à une œuvre qui réjouit les Anges, qui console l'Église et qui peut préparer la résurrection religieuse et sociale de la France.

« Est-il un catholique, je le demande, qui ne doive être animé du désir de voir se multiplier les magistrats intègres et vertueux, dociles à la voix de la religion et à celle de la justice; les jurisconsultes, les avocats qui connaissent et respectent non-seulement les lois de l'État, mais encore celles de l'Église; les notaires consciencieux qui s'inspi-

rent des principes de la foi quand ils sont consultés par leurs clients; les médecins habiles, chastes et religieux, qui prodiguent à leurs malades les soins corporels en songeant à leurs intérêts spirituels; les littérateurs qui allient à la culture des lettres celle de la morale et de la religion; les savants qui consacrent leurs études a faire fleurir la science au profit de la foi? Or, où se formeront tous ces hommes, sinon surtout dans les Universités appartenant à l'Église?

« La question de ces grandes institutions s'impose donc à l'attention et au zèle du clergé et des fidèles. Le Saint-Père suit d'un œil vigilant les essais qui se font, à cette heure, dans diverses parties de la France. A ses yeux une des grandes plaies qui rongent les sociétés modernes, c'est l'émancipation de l'enseignement à l'égard de l'autorité ecclésiastique. Oui, ce qui, entre autres causes, attriste Pie IX et fait couler le *sang de son cœur*, c'est-à-dire, ses larmes, c'est la pensée que tant d'enfants, tant de jeunes gens ne sucent plus, avec la science, le lait immaculé et le vin généreux de la doctrine catholique. Enlever la jeunesse studieuse à l'autorité tutélaire de l'Épouse du Christ, c'est comme arracher une portion de ses entrailles au Père de la famille chretienne.

« Ainsi, on ne saurait en douter un instant, concourir par ses aumônes et par ses prières, à la fondation ou à l'entretien des Universités catholiques, c'est contribuer a faire rentrer l'enseignement dans ses véritables voies, c'est aider à conserver ou à rendre sa légitime influence à l'Église, c'est préparer non-seulement des zélés défenseurs pour la société religieuse et pour la société civile, mais encore d'illustres citoyens pour le royaume du ciel.

« Puissent mes pieux et intelligents compatriotes examiner devant Dieu et comprendre la valeur de ces considérations! Puissent-ils agir en conséquence, et manifester, une fois de plus, par de généreuses offrandes, leur esprit de foi et leur dévouement à l'Église! C'est le vœu que forme, en finissant, Monsieur le Directeur,

« Votre très-dévoué serviteur.

« HENRY SAUVÉ,

« Prélat de la maison de Sa Sainteté. »



SOUSCRIPTION

POUR

LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

Tandis que la révolution gronde à côté des Universités catholiques, et menace de dévorer la liberté hypocrite que la loi nous a promise, l'œuvre de fondation se poursuit avec un magnifique élan.

La *Semaine religieuse de Cambrai* du 13 mai nous apporte la sixième liste de souscription pour la fondation de l'Université de Lille. Nous laissons la parole aux chiffres qui proclament avec éloquence la vivacité de la vieille foi flamande et artésienne.

La sixième liste s'élève à *cinq cent sept mille neuf cent soixante dix-huit francs*, ce qui fait monter le total des six premières listes à la somme de *trois millions six cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante trois francs*. C'est ainsi que les catholiques du Nord savent racheter les droits de la vérité, et apporter leur pierre au palais qu'on lui bâtit. *Lapides clamabunt*.

Trois mille sept cent soixante dix-neuf souscripteurs ont écrit leurs noms sur la liste des fondateurs, sans compter un certain nombre de mentions collectives, et la *Semaine religieuse* fait encore appel à la générosité des amis de l'Église qui ne se lasseront pas de répondre. Les communautés religieuses et le clergé ont su rendre abondantes les aumônes de leur pauvreté. Les laïques comprennent l'Œuvre qui abritera la jeunesse de leurs fils, et ouvrira la source des bonnes doctrines.

« Il y a quelques jours, raconte la *Semaine religieuse de Cambrai*. Son Eminence le Cardinal Archevêque de Cambrai a célébré la sainte messe

dans la chapelle de l'Université catholique de Lille, en présence de M. le Recteur, de MM. les professeurs et des étudiants, ainsi que de MM. les membres du Conseil d'administration. Dans l'allocution qu'il leur a adressée, Mgr Régnier, après les avoir félicités et leur avoir rappelé l'importance de l'Œuvre et le bien qui doit en résulter pour la contrée et pour l'Église tout entière, a insisté tout particulièrement sur les devoirs qu'imposent au clergé et aux fidèles de notre province ecclésiastique les difficultés de l'heure présente et les entraves que l'esprit révolutionnaire voudrait apporter à la liberté de l'Enseignement supérieur. « Une vieille chronique raconte, ajouta Son Eminence, que le « comte d'Anjou, Foulques-le-Bâtisseur, avait résolu de construire « un prieuré sur le sommet d'une colline. Tandis qu'il gravissait à « cheval la rampe de cette colline afin d'indiquer le terrain sur lequel « devait être bâti le prieuré, son destrier broncha et le cavalier fut « désarçonné et précipité sur le sol. — Ah! s'écria le comte, le diable « veut m'empêcher de fonder un prieuré. Eh bien! je fonderai une « abbaye. — Et il tint parole : au lieu d'un simple prieuré, une vaste et « puissante abbaye fut établie sur le sommet de la colline. Les catho- « liques de la province ecclésiastique de Cambrai suivront l'exemple « de Foulques-le-Bâtisseur. L'esprit du mal s'efforce d'apporter des « obstacles à la fondation des Universités catholiques; le clergé et les « fidèles de nos diocèses auront à cœur de montrer plus de zèle encore « et plus de générosité qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Agissant avec une « nouvelle ardeur et s'imposant de nouveaux sacrifices, ils établiront à « Lille une Université plus puissante et plus complète encore que celle « dont ils avaient annoncé la création. »

Nous ne savons ce que l'avenir nous réserve, nous pouvons attendre bien des bouleversements. Le libéralisme peut enchaîner la liberté; elle souffrira dans la captivité, mais elle conservera son énergie, prête à reprendre un nouvel essor. Duguesclin dans les fers des Anglais gardait son cœur et son bras à la France, et il ne perdait pas courage, parce qu'il savait que les femmes de Bretagne étaient prêtes à filer une quenouille pour payer sa rançon.

G. D.

INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE

Cooke. — *La sainteté dans la jeunesse*, par le Révérend Robert Cooke, provincial des Oblats de Marie en Angleterre. Traduit de l'anglais par H. Gréard. In 8°, 194 pages. Paris, Douniol, 3 fr.

Monod. — *De la possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur*, par Gabriel Monod, directeur adjoint à l'École des hautes études. In-8°, 39 pages. Paris, Ernest Leroux, 1 fr.

Grimouard de Saint-Laurent (le comte de). — *Guide de l'art chrétien, études d'esthétique et d'iconographie.* Tom. VI, in-8°, XVI-428 pages, 7 planches et 13 vignettes. Poitiers, imp. Oudin; Paris, Didron, 60 fr. les 6 volumes.

Le Parnasse contemporain, recueil de vers nouveaux. 3e série. 1876. In-8°, 455 pages. Paris, Lemerre, 10 fr.

Slowacki (Jules) et Krasinski (Sigismond.) — I. *Un épisode en Suisse. Le tombeau d'Agamemnon*, fragment d'un voyage en Grèce. — II. *L'aube du grand jour*, poëme. Traduit du polonais. In-12, 180 pages. Paris, Plon, 3 fr. 50 c. (Les poëtes illustres de la Pologne au XIXe siècle.)

Péchenard (l'abbé P. L). — *Jean Juvénal des Ursins, historien de Charles VI*, évêque de Beauvais et de Laon, archevêque-duc de Reims. Étude sur sa vie et ses œuvres. Thèse pour le doctorat ès-lettres. In-8°, 476 pages. Paris, Thorin.

Belin (Ferd.). — *La Société française au* XVIIe *siècle*, d'après les sermons de Bourdaloue. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Lyon. In-8°, XXVII-196 pages. Paris, Hachette, 3 fr.

Marmiesse (le docteur de). — *L'enseignement scientifique et médical de l'État et l'organisation des Universités catholiques.* In-8°, 142 pages. Paris. Palmé.

Chauvigné (A. de). — Recueil dramatique à l'usage des réunions de jeunes gens, maisons d'éducation, cercles catholiques, associations, patronages, etc. In-12, 9 pièces. Paris, Olmer.

Les Machabées, drame en trois actes, avec chœur, par le R. P. Marin de Boylesves, 3e édition, Paris, Lecoffre.

Revue des Universités catholiques. Un an : 12 fr. — Sommaire du dernier numéro : I. Notre réponse à M. Conil et le bref de Notre Saint-Père, H. GUILLAUMOT. — II. Organisation de l'Université catholique de Louvain (*suite*). CARTUYVELS. — III. La collation des grades, le jury mixte. H. ARSAC. — IV. Le projet de loi sur l'enseignement en Belgique (*suite et fin*), B. — V. Philosophie chrétienne. De l'âme humaine (*suite*), R. DE LIECHTY. — VI. L'envahissement clérical, X. — VII. Chronique des Universités catholiques, G. SERPH. — VIII. Chronique des Universités de l'État, AUBER. — Chronique générale, VALLEBON. — Berche et Tralin, 82, rue Bonaparte, Paris.



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

PHILOSOPHIE.

Dissertation latine.

SUJET.

De intellectu agente et possibili, in philosophia Thomistica.

Dissertation française.

SUJET.

Toute substance est-elle active, en d'autres termes, est-elle une force, comme l'a cru Leibnitz.

Plan de la dissertation latine

Proposée dans le N° de Mars 1876 (t. X, p. 470).

I. Rationes quibus sæpe sæpius utuntur Philosophi ad conciliandam (ut dicunt) libertatem humanam cum Præscientia divina, vi omni carere videntur.

Nam non est revera apud Deum præscientia; sed tantummodo scientia, æterna quidem, in eo invenitur.

Aliunde, Deus non est testis actuum hominis, in eo sensu quod actus hos cognoscit, quia testis eorum est. Tunc enim actus illi ejus scientia priores essent.

Denique, satisne est dicere hominem liberum vere esse, Deumque omnia scire, veritatem vero illam veritati huic opponi non posse, licet earum nexui detegendo impares simus? Hoc in loco nexus, de quo agitur, detegi potest.

II. Etenim Scientia Dei est efficax rerum; libertas vero humana, quum res sit, e scientia Dei profluit. Homo igitur libertate fruitur, quia Deus scit eum liberum esse. Inde fit ut scientia Dei causa sit humanæ libertatis et fundamentum, nedum ei adversetur.

RHÉTORIQUE.

Version latine.

TEXTE.

Perplexité de l'homme réduit aux seules lumières de la raison.

Quid, si verum perspiciamus, etiam si omnia secula in rerum investigatione ponantur, scire per nos possumus, quos ita cæcos et superbos

nescio quæ res protulit, et concinnavit invidia, ut, quum nihil sciamus omnino, fallamus nos tamen, et in opinionem scientiæ subinflati pectoris tumore tollamur? Ut enim divina prætercam, et naturali obscuritate res mersas, potest quisquam explicare mortalium id, quod Socrates ille comprehendere nequit in *Phædro*, homo quid sit, aut unde sit, anceps, varius, mobilis, pellax, multiplex, multiformis? In quos usus prolatus sit? Cujus sit excogitatus ingenio, quid in mundo faciat, cur malorum tanta experiatur examina? Utrumne illum tellus uliginis alicujus conversa putrore, tanquam vermes animaverit, tanquam mures? An fictoris alicujus et fabricatoris manu lineamenta hæc corporis atque oris acceperint formam? Potest, inquam, scire in medio hæc posita, atque in sensibus constituta communibus, quibus causis mergamur in somnos, quibus evigilemus, quibus modis fiant insomnia, quibus visa? imo, quod ambigit in *Theæteto* Plato, vigilemus aliquando, an ipsum vigilare, quod dicitur, somni sit perpetui portio? Et quid agere videamur, insomnium quum videre nos dicimus? Radiorum et luminis intentione videamus, an rerum imagines advolent et nostris in pupulis sidant? Utrum sapor in rebus sit, an palati contagionibus fiat? Quibus ex causis pili nigrorem ingenitum ponant, neque omnes pariter, sed paulatim adjiciendo canescant? Quid sit quod humores universi unum corpus efficiant mixtione, solum oleum respuat immersionem in se pati, sed in suam naturam impenetrabilem semper perspicue colligatur? Ipse denique animus, qui immortalis a vobis et Deus esse narratur, cur in ægris æger sit, in infantibus stolidus, in senectute defessus, delira et fatua et insana? Quorum infirmitas et inscientia miserabilis hoc magis est, quod quum fieri possit ut veri aliquid aliquando dicamus, et hoc ipsum nobis incertum sit, an veri aliquid dixerimus.

ARNOBE, *Disp. adv. gentes*, l. II.

Version latine.

TEXTE.

Lérins.

O felix et beata habitatio insulæ hujus, ubi tam sanctis quotidie et tam spiritalibus lucris gloria Domini Salvatoris augetur et tantis damnis diaboli nequitia minoratur! Beata, inquam, et felix insula Lerinensis, quæ, quum parvula et plana esse videatur, innumerabiles tamen montes ad cœlum misisse cognoscitur. Hæc est quæ eximios nutrit monachos et præstantissimos per omnes provincias erogat sacerdotes. Ac sic quos accipit filios reddit patres, et quos nutrit parvulos reddit magnos; quos velut tirones excipit reges facit. Nam omnes quoscumque felix et beata habitatio ista susceperit, caritatis et humilitatis pennis ad excelsa

virtutum culmina Christo sublimare consuevit. Quæ res quum pæne in cunctis habitatoribus loci istius fuerit feliciter consummata, tamen, resistentibus meritis meis, in me non probatur impleta. Quum enim parvitatem meam hæc sancta insula, velut præclara mater et unica ac singularis bonorum omnium nutrix brachiis quondam pietatis exceperit, et non parvo spatio educare vel nutrire contenderit; licet reliquos ad virtutum culmina evexerit, a me tamen, quia cordis mei duritia contradicit, omnes negligentias auferre non potuit. Et ideo cum omni humilitate supplico, et toto cordis contritione deposco, ut quod negatur meritis meis, vestris orationibus suppleatur; et ego peculiaris alumnus vester, sic precum vestrarum suffragiis adjuvari merear, ut hoc ipsum quod in isto sancto loco nutritus sum, non mihi judicium pariat, sed profectum.

S. CÆS., *Hom.* XXV, *ad monachos.*

Version latine.

TEXTE.

In ordinatione presbyteri, Pontifex ad Diaconos hanc habet orationem :

« Quoniam, fratres charissimi, rectori navis et navigio deferendis eadem est vel securitatis ratio vel communis timoris, par eorum debet esse sententia, quorum causa communis existit.

« Neque enim fuit frustra a Patribus institutum, ut de electione illorum qui ad regimen altaris adhibendi sunt consulatur etiam populus : quia de vita et conversatione præsentandi, quod nonnunquam ignoratur a pluribus scitur a paucis, et necesse est ut facilius ei, quis obedientiam exhibeat ordinato, cui assensum præbuerit ordinando.

« Horum siquidem Diaconorum in Presbyteros, auxiliante Domino, ordinandorum conversatio, quantum mihi videtur, probata et Deo placita existit et digna, ut arbitror, ecclesiastici honoris augmento; sed ne unum fortasse, vel paucos, aut decipiat assensio vel fallat affectio, sententia est expetenda multorum. Itaque quid de eorum actibus aut moribus noveritis, quid de merito sentiatis, libera voce pandatis; et his testimonium Sacerdotii, magis pro merito quam affectione aliqua, tribuatis. Si quis igitur habet aliquid contra illos, pro Deo et propter Deum, cum fiducia exeat et dicat; verumtamen memor sit conditionis suæ ».

Facta aliqua mora, Episcopus admonet eos, dicens :

« .... Itaque, filii dilectissimi, quos ad nostrum adjutorium, fratrum

nostrorum arbitrium consecrandos elegit, servate in moribus vestris castæ et sanctæ vitæ integritatem. Agnoscite quod agitis; imitamini quod tractatis, quatenus mortis Dominicæ mysterium celebrantes, mortificare membra vestra a vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis. Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei; sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiæ Christi; ut prædicat one atque exemplo ædificetis domum, id est familiam Dei, quatenus nec nos de vestra provectione, nec vos de tanti officii susceptione damnari a Domino sed, remunerari potius mereamur ».

Ex Cæremon. Episcopor.

Version latine.

TRADUCTION.

(Voir le texte dans le N° d'Avril 1876, t. X, p. 567.)

Le Souvenir.

Il est des cas où la mémoire semble éprouver des pertes : c'est, par exemple, le cas de l'oubli; nous recherchons alors nos souvenirs. Mais où donc les cherchons-nous? N'est-ce pas encore dans les trésors mêmes de notre mémoire?

Et là, si le hasard nous présente des souvenirs que nous ne cherchons pas, nous les rejetons tous jusqu'à ce que nous rencontrions celui que nous cherchons; quand il vient à notre esprit. nous disons : *C'est cela.* Cette parole ne sortirait point de nos lèvres, si nous ne connaissions l'objet; et cette connaissance, qui nous la donne, si ce n'est la mémoire?

Nous avions donc trouvé notre mémoire en défaut; mais l'oubli n'était pas complet; et nous cherchions à ressaisir la partie que nous avions perdue par celle qui nous restait encore. Notre mémoire sentait qu'elle ne faisait pas marcher de pair ce qu'elle avait accoutumé de voir ensemble; et par là elle demandait avec instance qu'on lui rendit ce qui lui manquait; car, en brisant ses intimes rapports, on l'avait rendue comme boiteuse. Il en est de même, par exemple, d'un homme que je connais bien; je le vois ou je pense à lui, mais j'ai oublié son nom et je le cherche. Tout ce qui n'est pas ce nom ne peut s'associer à ma pensée, parce que ce n'est pas la forme ordinaire de ma pensée. Je rejette donc tout cela jusqu'à ce que je trouve le nom qui satisfasse pleinement et exactement à la notion habituelle que je me suis faite de la personne. Mais ce nom d'où me vient-il, si ce n'est de la mémoire

elle-même? Si une autre personne me cite ce nom, je le reconnais et puis je le tiens. Ce n'est point pour moi un nom nouveau que j'apprends; mais, en l'entendant prononcer, je m'en souviens et je dis : *C'est bien ce nom que l'on vient de citer.* Si ce nom avait complétement disparu de ma mémoire, je ne me le rappellerais pas, même quand on m'en parle. Car je ne puis pas dire que j'ai perdu tout souvenir d'une chose que je sais avoir oubliée. Ainsi je ne puis pas chercher, comme si je l'avais perdue, une chose complétement sortie de la mémoire.

S. A. OPN.
Courtrai (Belgique).

Version latine.

TRADUCTION.

(Voir le texte dans le N° de Mai 1876, t. XI, p. 84.)

Le peuple aux funérailles de S. Martin.

On ne saurait croire quelle multitude accourut à la cérémonie de ses funérailles. Toute la ville se précipita au-devant du corps; tous les habitants des campagnes et des bourgs, et un grand nombre des villes voisines, s'y pressèrent. Quel deuil universel! Que de larmes versèrent surtout les moines éplorés! Ils s'étaient, dit-on, assemblés ce jour-là, au nombre d'environ deux mille, pour honorer particulièrement Martin, dont l'exemple avait produit une si ample moisson dans le champ du Seigneur. Le pasteur sans vie conduisait devant lui son troupeau, saint cortége, phalanges aux visages pâlis, portant de longs manteaux, les uns, vétérans blanchis dans les travaux, les autres, jeunes recrues liées au Christ par de récents serments. Puis venait un chœur de vierges : une pudique retenue comprimait leurs larmes : elles sentaient qu'il fallait plutôt se réjouir de ce qu'il avait été reçu dans le sein du Seigneur. Par quels saints transports elles dissimulaient leur douleur! Car si la foi les empêchait de pleurer, l'affection leur arrachait des gémissements. Autant elles triomphaient saintement de sa gloire, autant elles étaient tendrement affligées de sa mort. Pleurs excusables! Louable joie! Oui, il était juste de pleurer Martin. On le pleurait pour soi; on devait se réjouir pour lui. Le corps du bienheureux fut donc accompagné jusqu'au lieu de la sépulture par cette foule, au milieu de la céleste harmonie des hymnes. Comparons, je vous prie, les pompes, je ne dirai pas funèbres, mais triomphales, des grands du monde. Qu'ont-elles de semblable aux

obsèques de Martin? Que ceux-là conduisent devant leurs chars des captifs, les mains liées derrière le dos; le corps de Martin est suivi par ceux qui, sous sa conduite, ont vaincu le monde. Que ceux-là soient honorés par les applaudissements confus d'un peuple insensé ; Martin est applaudi par les psaumes divins, Martin est honoré par les hymnes célestes. Ceux-là, après leur triomphe, sont précipités dans l'affreux Tartare; Martin, plein de joie, est reçu dans le sein d'Abraham; Martin, pauvre et petit ici bas, entre riche dans le ciel. C'est de là qu'il veille sur nous, je l'espère, et qu'il nous regarde, l'un écrivant ces lignes, l'autre les lisant.

F. M.

Version latine.

TRADUCTION.

(Voir le texte dans le N° de Mai 1876, t. XI, p. 83.)

Instinct et activité de la fourmi et de l'abeille.

Rappellerai-je avec quelle infatigable ardeur la fourmi travaille, au temps chaud, pour enfermer dans ses magasins les provisions qu'elle a réunies dans sa prévoyance, pour assurer sa subsistance durant l'hiver? Elle sert d'exemple au genre humain; sa conduite est une leçon pour le paresseux et le lâche qui traîne sa vie dans la mollesse. Vous voyez comme l'abeille aux reflets d'or, voltigeant sur la surface humide des fleurs, en tire une gomme parfumée, pompe la sève qui y monte du sein de la terre, et leur enlève ces perles liquides, précieux présent du ciel, qui scintillent çà et là sur leurs brillantes corolles; comme elle recueille les gouttes de rosée qu'échauffe la douce chaleur des premiers rayons du soleil! Puis elle revole vers la ruche, toute humide d'un odorant butin, chargée des sucs du thym et du serpolet, et fière de sa moisson. Là, elle distribue les richesses qu'elle a recueillies. Elle bâtit, avec une cire qui s'étend à son gré, des cellules hexagonales, qui, s'appliquant les unes aux autres, forment un échiquier dont les cases sont séparées par des cloisons. On prendrait cet ouvrage, digne du génie de Dédale, pour le chef-d'œuvre d'un habile architecte consommé dans la science d'Euclide, et qu'une longue étude a instruit à fond dans tous les arts. Telle est la proportion, la justesse qui règne dans toutes les parties de l'édifice! Tant les alvéoles sont clairs et transparents! Tout y révèle un merveilleux instinct et une activité merveilleuse. C'est là que l'abeille prévoyante enferme avec soin de riches

provisions. Quand le triste hiver aura dépouillé la terre, quand la nature entière languira sans âme et sans vie, l'abeille vivra de son miel, dans sa demeure paisible.

L. P.

SECONDE.

Vers latins.

SUJET.

L'Ange et l'Enfant.

Un ange au radieux visage,
Penché sur le bord d'un berceau,
Semblait contempler son image,
Comme dans l'onde d'un ruisseau.

« Charmant enfant qui me ressemble »,
Disait-il, « oh! viens avec moi,
« Viens; nous serons heureux ensemble;
« La terre est indigne de toi.

« Là, jamais entière allégresse;
« L'âme y souffre de ses plaisirs;
« Les cris de joie ont leur tristesse,
« Et les voluptés leurs soupirs.

« La crainte est de toutes les fêtes;
« Jamais un jour calme et serein
« Du choc ténébreux des tempêtes
« N'a garanti le lendemain.

« Eh! quoi! les chagrins, les alarmes
« Viendraient troubler ce front si pur,
« Et par l'amertume des larmes
« Se terniraient ces yeux d'azur!

« Non, non! Dans les champs de l'espace
« Avec moi tu vas t'envoler;
« La Providence te fait grâce
« Des jours que tu devais couler.

« Que personne dans ta demeure
« N'obscurcisse ses vêtements;
« Qu'on accueille ta dernière heure
« Ainsi que tes premiers moments.

« Que les fronts y soient sans nuage,
« Que rien n'y revèle un tombeau :
« Quand on est pur comme à ton âge,
« Le dernier jour est le plus beau ».

Et, secouant ses blanches ailes,
L'ange, à ces mots, a pris l'essor
Vers les demeures éternelles....
Pauvre mère! Ton fils est mort...!

J. REBOUL.

Narration française.

SUJET.

S. Georges et la veuve.

S. Georges, courant le monde comme un chevalier errant pour combattre les infidèles, s'égara un peu dans le désert. Il arriva enfin chez une pauvre veuve qui venait de perdre son fils. — Elle lui accorda néanmoins l'hospitalité.

Le saint n'eut pas plus tôt attaché son cheval à un poteau de la cabane, que ce bois desséché devint un bel arbre, dont le feuillage ombragea le toit tout entier.

Témoin de ce prodige, la veuve pria le saint de ranimer le corps de son fils. — Le saint opéra ce second miracle, et rendit l'enfant à sa mère.

Sujets de narrations.

NOTA. — A l'occasion du Mois de Marie, nous voulions offrir aux maîtres chrétiens quatre sujets de narrations françaises sur la Sainte Vierge. L'abondance des matières ne nous a pas permis de les faire paraître dans le N° de Mai.

1. — *Notre-Seigneur ressuscité apparaît à sa Mère.*

Le corps de Notre-Seigneur est au tombeau. Pendant la nuit du samedi au dimanche, la Sainte Vierge veille, attendant la résurrection.

Pour abréger les heures, elle récite le Psautier; elle rencontre ces paroles : *Exsurge, gloria mea; exsurge, psalterium et cithara.* Le texte répond : *Exsurgam diluculo* (Ps. 56). — Elle regarde à l'Orient; l'aurore ne se lève pas encore : elle achève le Psautier.

Elle prend ensuite le livre des Prophètes. Dans Osée, elle lit : *Vivificabit nos post duos dies ; in die tertia vivificabit nos, et vivemus in conspectu ejus.... Quasi diluculum egressus ejus* (OSÉE VI, 3).

Marie se lève et regarde de nouveau à l'Orient; le jour commence à poindre. — Elle prépare un siége pour Jésus.

Jésus députe vers elle l'ange Gabriel. — Bientôt il paraît lui-même, accompagné des Saints ressuscités à sa mort. Il console sa Mère, prend place sur le siége préparé, et s'entretient avec Marie.

Les saints Patriarches saluent Marie. — La Vierge dit que désormais elle fera fête le dimanche en mémoire de la résurrection. Elle prie Jésus de consoler Madeleine.

(Tiré d'un sermon de S. Vincent Ferrier. V. *Année liturgique*, par D. Guéranger. *Temps pascal*, t. II, au 5 avril).

II. — *Mort de la Sainte Vierge.*

Jésus est remonté au ciel depuis douze ans. — Marie attend le jour qui la réunira à son Fils. — Un Ange, éclatant de lumière, vient lui annoncer l'instant de sa mort, et apporte du ciel la palme qui devra être portée devant son cercueil. — Marie demande de ne point voir Satan à sa dernière heure, et de mourir entourée de tous les Apôtres....

L'Ange disparaît. — Au même instant, S. Jean, qui prêchait à Ephèse, est transporté par un Ange à Jérusalem près de la demeure de Marie. — Joie de la Vierge... Elle lui confie, comme à son fils d'adoption, le soin de ses funérailles.

Bientôt les autres Apôtres sont miraculeusement réunis devant la porte de la sainte Vierge avec Denys l'Aréopagite et Hiérothée. Jean les introduit. Ils saluent la Mère de Dieu, et chacun à son tour célèbre ses louanges.

Vers la troisième heure de la nuit, Jésus paraît entouré d'Anges et de Saints, et invite Marie à le suivre au ciel. — Les Saints chantent sa gloire, Marie elle-même entonne le *Magnificat*. — Puis son âme s'envole entre les bras de Jésus, qui l'introduit dans le paradis.

(Légende dorée, *De Assumpt. B. M. V.*).

III. — *L'Assomption.*

Les Apôtres restent plongés dans la douleur auprès du corps de Marie. — Les Anges, mêlés à eux, continuent leurs chants de triomphe. — Bientôt les Apôtres unissent leurs voix à celles des Anges.

Beaucoup de malades sont guéris, en touchant les restes de la Vierge.

Deux Vierges, qui avaient toujours vécu avec Marie, ensevelirent son

corps. — S. Pierre et S. Paul portèrent le cercueil sur leurs épaules. S. Jean les précédait portant la palme. — Les autres Apôtres et les chrétiens accompagnent le cortége, tenant des cierges à la main. Les Anges suivent leur reine en chantant.

Beaucoup de Juifs se convertissent, en voyant les miracles qui s'opèrent sur le passage. — Le corps est déposé dans le sépulcre, qu'on ferme par une pierre.

Les Anges demeurent trois jours près du tombeau; les Apôtres s'y succèdent à tour de rôle. — Le troisième jour, Notre Seigneur apparaît, et demande à Pierre ce qu'il doit faire pour sa mère. Pierre demande qu'il la ressuscite....

L'Archange Michel, sur l'ordre de Jésus, amène l'âme de Marie. Le Sauveur rend la vie à sa mère, et les Anges l'emportent au ciel pour recevoir la couronne de Reine de tous les Saints.

(Lég. dor. V. aussi les *Petits Bollandistes*, au jour de l'Assomption).

IV. — *La maternité divine vengée au Concile d'Ephèse.*

Nestorius, évêque de Constantinople, scandalisait l'Eglise en niant la maternité divine de Marie. — Un Concile écuménique est rassemblé à Ephèse par l'autorité du Pape S. Célestin. S. Cyrille, évêque d'Alexandrie, le préside.

Le Concile s'ouvre dans l'église de Sainte-Marie. — Le peuple se presse aux alentours, plein d'anxiété. — Pierre, prêtre d'Alexandrie, expose la question. — On propose de faire venir Nestorius. — Celui-ci fait repousser les envoyés du Concile par les soldats qui gardent sa maison.

Les évêques se décident à passer outre, anathématisent solennellement Nestorius, et le déposent.

Le peuple avait attendu toute la journée. — Cyrille lui annonce la sentence du Concile. Les Ephésiens éclatent en acclamations en l'honneur de la Mère de Dieu. Les évêques sont reconduits à leurs demeures avec des flambeaux, et fêtés par l'allégresse universelle.

(V. Rohrbacher, liv. XXXIX).

IMPRIMATUR :
Nemausi, die 1ª junii 1876.
E. d'Alzon, *vic. gen.*

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, imp. de E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.